

Bifecta^{MC}

Co-pack

- Herbicide Metribuzin 75DF (PCP No 33833)
- Herbicide Valtera^{MC} (PCP No 29230)



2020-08-05
2020-2341

GROUPE	5	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

Container Label

Herbicide Metribuzin 75DF

Granulés Dispersible

Pour la suppression de certaines graminées et mauvaises herbes à feuilles larges

COMMERCIALE

PRINCIPE ACTIF: métribuzine..... 75 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION
<skull and crossbones in inverted triangle>>
POISON

N^o D'HOMOLOGATION 33833 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 56 g - 454 kg

UPL NA Inc.
630 Freedom Business Center, Suite 402
King of Prussia, PA 19406, USA

1-800-438-6071

MISE EN GARDE

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Nocif si ingéré, inhalé ou absorbé par la peau.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
- Éviter de respirer les poussières ou le brouillard de pulvérisation.
- Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes.
- Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.
- Laver les vêtements contaminés à l'eau chaude et au savon avant de les porter de nouveau.
- Se laver soigneusement à l'eau tiède et au savon après avoir manipulé le produit.
- Ne pas contaminer les plans d'eau.
- Ne pas contaminer les aliments (pour humains et pour animaux).
- Lire et respecter les directives et instructions figurant sur l'étiquette.

Pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation, les opérateurs et autres personnes manipulant le produit doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des gants résistant aux produits chimiques;
- des lunettes de protection ou un écran facial;
- des chaussures avec des bas.

REMARQUE :

- Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer et, le plus tôt possible, bien se laver et enfiler des vêtements propres.
- Suivre les directives du fabricant relativement au nettoyage et à l'entretien de l'équipement de protection individuelle ou utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

PREMIERS SOINS

En cas d'empoisonnement, consulter IMMÉDIATEMENT un médecin ou communiquer avec un centre antipoison.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

AU MÉDECIN : Aucun antidote particulier n'est disponible. Traiter le patient en fonction des symptômes.

SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT : Le composé ne provoque pas de symptômes précis pouvant être diagnostiqués. Des troubles respiratoires et une sédation accompagnent l'empoisonnement.

EN CAS D'URGENCE: déversement, fuite, incendie, exposition ou accident, appel CHEMTREC 1-800-424-9300

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer près de toute nourriture humaine et animale, de semences ou d'engrais. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Garder dans un endroit frais et sec.

ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT NON RECYCLABLE

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DU CONTENANT À REMPLISSAGES MULTIPLES (ACCUBIN)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : Ce contenant contient en réalité plus que le CONTENU NET de 227/454 kg. Toutefois, on ne peut déverser que la quantité achetée de 227/454 kg, puisqu'un petit montant restera dans le contenant. Ce montant est nécessaire pour assurer que la quantité de produit acheté est mesurée avec précision jusqu'au dernier kilogramme.

Ce contenant, ainsi que tout matériel fixé ou associé à celui-ci, appartiennent à UPL NA Inc. 630 Freedom Business Center, Suite 402, King of Prussia, PA 19406, USA. Ce contenant a été conçu pour le recyclage et le rechargement. Votre participation à ce programme de contenants réutilisables contribuera à un environnement plus sain et assurera que ces contenants pratiques sont disponibles en permanence.

1. Après l'utilisation, retourner le contenant à l'endroit d'achat ou aux lieux désignés à cet effet.
2. Ce contenant peut être rempli à nouveau seulement avec de l'herbicide METRIBUZIN 75DF.
3. Aucun autre usage de ce contenant n'est permis.
4. Inspecter attentivement le contenant pour tout dommage avant de le recharger.
5. Vérifier le contenant pour toute fuite après le rechargement et avant le transport.
6. Ne pas recharger ou transporter tout contenant endommagé ou ayant une fuite.
7. Si on ne veut pas recharger le contenant, le retourner à l'endroit d'achat.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Booklet

GROUPE

5

HERBICIDE

Herbicide Metribuzin 75DF

HERBICIDE

Granulés Dispersible

Pour la suppression de certaines graminées et mauvaises herbes à feuilles larges

COMMECIALE

PRINCIPE ACTIF: métribuzine..... 75 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION

<skull and crossbones in inverted triangle>>

POISON

N^o D'HOMOLOGATION 33833 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 56 g - 454 kg

UPL NA Inc.
630 Freedom Business Center, Suite 402
King of Prussia, PA 19406, USA

1-800-438-6071

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

En cas d'empoisonnement, consulter IMMÉDIATEMENT un médecin ou communiquer avec un centre antipoison.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

AU MÉDECIN : Aucun antidote particulier n'est disponible. Traiter le patient en fonction des symptômes.

SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT : Le composé ne provoque pas de symptômes précis pouvant être diagnostiqués. Des troubles respiratoires et une sédation accompagnent l'empoisonnement.

EN CAS D'URGENCE: déversement, fuite, incendie, exposition ou accident, appel CHEMTREC 1-800-424-9300

MISE EN GARDE

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Nocif si ingéré, inhalé ou absorbé par la peau.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
- Éviter de respirer les poussières ou le brouillard de pulvérisation.
- Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes.
- Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.
- Laver les vêtements contaminés à l'eau chaude et au savon avant de les porter de nouveau.
- Se laver soigneusement à l'eau tiède et au savon après avoir manipulé le produit.
- Ne pas contaminer les plans d'eau.
- Ne pas contaminer les aliments (pour humains et pour animaux).
- Lire et respecter les directives et instructions figurant sur l'étiquette.

Pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation, les opérateurs et autres personnes manipulant le produit doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des gants résistant aux produits chimiques;
- des lunettes de protection ou un écran facial;
- des chaussures avec des bas.

REMARQUE :

- Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer et, le plus tôt possible, bien se laver et enfiler des vêtements propres.
- Suivre les directives du fabricant relativement au nettoyage et à l'entretien de l'équipement de protection individuelle ou utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer près de toute nourriture humaine et animale, de semences ou d'engrais. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Garder dans un endroit frais et sec.

ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT NON RECYCLABLE

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

3. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
4. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DU CONTENANT À REMPLISSAGES MULTIPLES (ACCUBIN)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : Ce contenant contient en réalité plus que le CONTENU NET de 227/454 kg. Toutefois, on ne peut déverser que la quantité achetée de 227/454 kg, puisqu'un petit montant restera dans le contenant. Ce montant est nécessaire pour assurer que la quantité de produit acheté est mesurée avec précision jusqu'au dernier kilogramme.

Ce contenant, ainsi que tout matériel fixé ou associé à celui-ci, appartiennent à UPL NA Inc. 630 Freedom Business Center, Suite 402, King of Prussia, PA 19406, USA. Ce contenant a été conçu pour le recyclage et le rechargement. Votre participation à ce programme de contenants réutilisables contribuera à un environnement plus sain et assurera que ces contenants pratiques sont disponibles en permanence.

1. Après l'utilisation, retourner le contenant à l'endroit d'achat ou aux lieux désignés à cet effet.
2. Ce contenant peut être rempli à nouveau seulement avec de l'herbicide METRIBUZIN 75DF.
3. Aucun autre usage de ce contenant n'est permis.
4. Inspecter attentivement le contenant pour tout dommage avant de le recharger.
5. Vérifier le contenant pour toute fuite après le rechargement et avant le transport.
6. Ne pas recharger ou transporter tout contenant endommagé ou ayant une fuite.
7. Si on ne veut pas recharger le contenant, le retourner à l'endroit d'achat.

MISE EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- Ne pas utiliser de tiges ou de feuilles traitées pour l'alimentation humaine ou animale à moins d'avis contraire sur l'étiquette. Utiliser uniquement selon les directives figurant sur l'étiquette.
- Ne pas pulvériser lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive. Ne pas permettre au brouillard de dériver sur des végétaux désirables.
- Ne pas contaminer l'eau avec les eaux de rinçage de l'équipement.
- Ne pas pulvériser directement dans l'eau ou sur des terrains où de l'eau de surface est présente.
- L'utilisation de ce produit chimique pourrait entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (p. ex. les sols sableux) ou la nappe phréatique est peu profonde.
- Après le traitement et pendant les épisodes de pluie suffisamment importants pour causer du ruissellement, ces produits chimiques peuvent atteindre les eaux de surface, y compris les cours d'eau et les réservoirs.
- Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions propices au ruissellement, il y a notamment les pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu ou mal drainé (p.ex. les sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques comme l'argile). Il faut éviter d'épandre ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- Ne pas excéder les doses recommandées sur l'étiquette. Un traitement inégal (chevauchement des largeurs d'application, variation de la vitesse d'avancement, pulvérisation pendant les virages en bout de champ, etc.) peut endommager les cultures et accroître les risques de dommages aux cultures subséquentes.
- Après la récolte, les pratiques culturales qui assurent un mélange du sol complet peuvent contribuer à réduire les risques de dommages aux cultures subséquentes.
- Ce produit ne doit pas être utilisé avec d'autres produits, sauf si la présente étiquette en fait mention spécifiquement.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Laver le pulvérisateur à fond pour enlever tout résidu d'herbicide risquant d'abîmer d'autres cultures. Choisir un endroit non cultivé, loin de toute source d'approvisionnement en eau, pour déverser les eaux résiduelles contenant de l'herbicide METRIBUZIN 75DF. Bien rincer le réservoir du pulvérisateur, puis le remplir d'eau après avoir ajouté 250 mL de détergent fort pour chaque 100 L d'eau. Faire circuler le mélange dans toutes les parties du pulvérisateur pendant 5 minutes, puis vider le réservoir par le circuit de pulvérisation. Répéter le procédé une deuxième fois.

Faire un dernier rinçage en remplissant le réservoir d'eau propre, puis faire circuler l'eau dans toutes les parties du pulvérisateur pendant 5 minutes et vider celui-ci par le circuit de pulvérisation. Nettoyer la pompe et les filtres des buses. Finalement, laver les surfaces extérieures du réservoir du pulvérisateur, les buses et les rampes.

MODE D'EMPLOI

DIRECTIVES CONCERNANT LE MÉLANGE ET LA PULVÉRISATION

- Il est essentiel que le pulvérisateur soit étalonné correctement avant de procéder à un traitement.
- Pression de pulvérisation - de 150 à 275 kPa; pour les lentilles, les pois de grand culture et les pois de conserverie, ne pulvériser qu'à 275 kPa.
- Volume de pulvérisation - se reporter à la section appropriée de chaque culture pour connaître les volumes d'eau requis.
- Utiliser des tamis d'au moins 0,3 mm (50 mailles) dans les buses et les filtres du pulvérisateur (les filtres en feutre ou dont les mailles sont plus petites se bloqueront). On recommande l'utilisation d'un tamis 16 mailles du côté admission de la pompe.
- Utiliser des buses 6502, 8002 ou TK2 ou des buses de plus fort calibre.
- Ne pas utiliser de pulvérisateur à jet d'air ou d'autre matériel de pulvérisation haute pression pour un traitement avec l'herbicide METRIBUZIN 75DF.
- L'AGITATION DOIT ÊTRE VIGOUREUSE ET CONTINUE PENDANT LE REMPLISSAGE ET LA PULVÉRISATION AFIN DE MAINTENIR UN MÉLANGE APPROPRIÉ. L'agitation assurée par la conduite de retour est insuffisante. Il faut que le pulvérisateur soit doté d'un tube de barbotage, d'un jet d'agitation ou d'un dispositif d'agitation mécanique. L'agitation doit engendrer des ondulations à la surface du liquide. La pompe doit fournir un débit adéquat au système de dérivation ou d'agitation par jet afin de maintenir un mélange homogène et ce, même lorsque les rampes sont en fonction.
- Vérifier fréquemment le pulvérisateur pendant les traitements pour s'assurer qu'il fonctionne correctement et qu'il produit un brouillard uniforme.
- Éviter les chevauchements qui entraînent un dépassement des taux recommandés.
- NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Avant d'utiliser l'herbicide METRIBUZIN 75DF selon les diverses possibilités figurant sur la présente étiquette, examiner le matériel de pulvérisation et s'assurer qu'il est entièrement propre et exempt de rouille ou de corrosion. Pour éviter toute contamination par des résidus de pesticides utilisés antérieurement, rincer les conduites avec de l'eau propre ou les détergents recommandés. Éliminer les eaux de rinçage en utilisant une méthode approuvée.

Voir, sur l'étiquette des autres produits, les méthodes de mélange recommandées. Voici la séquence de mélange recommandée pour l'herbicide METRIBUZIN 75DF:

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur ou le réservoir ravitailleur au quart avec de l'eau.
2. Mettre les circuits de recirculation et d'agitation en marche.
3. Ajouter la quantité recommandée de l'herbicide METRIBUZIN 75DF.
4. Si le mélange contient des poudres mouillables ou d'autres produits se dispersant dans l'eau, voir les directives spécifiques au mélange sur l'étiquette des produits en question.
5. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec la quantité d'eau désirée.
6. Si le mélange contient des concentrés émulsifiables ou d'autres produits solubles, ajouter ces produits vers la fin du remplissage du réservoir du pulvérisateur.
7. Poursuivre l'agitation pendant le transport et la pulvérisation et ce, jusqu'à ce que le réservoir du pulvérisateur soit vide.

Les mélanges contenant l'herbicide METRIBUZIN 75DF doivent être maintenus en agitation en tout temps et pulvérisés immédiatement. Ne pas laisser le mélange reposer pendant une période prolongée. La qualité de l'eau, le pH, la température et d'autres caractéristiques du mélange peuvent influencer sur la durée de conservation du mélange.

REMARQUE : S'il y a arrêt de la pulvérisation et de l'agitation avant que le réservoir du pulvérisateur ne soit vide, les matières en suspension se déposeront au fond du réservoir. Lorsque la pulvérisation doit être interrompue, il est recommandé de poursuivre l'agitation jusqu'à ce que la pulvérisation reprenne. Si l'agitation doit être interrompue avant que le réservoir du pulvérisateur ne soit vide, respecter les étapes suivantes avant de reprendre la pulvérisation :

1. Enlever le filtre principal.
2. Mélanger mécaniquement la solution (à l'aide d'une palette, etc.) avant de redémarrer la pompe.
S'assurer que les sédiments se déplacent hors de la zone basse du réservoir.
3. Démarrer l'agitation à plein régime.
4. Gratter, avec la palette, les coins du réservoir.
5. Réinstaller le filtre principal.

À la fin de chaque journée de pulvérisation, rincer le réservoir et les conduites du pulvérisateur avec de l'eau.

DÉLAI AVANT LE RETOUR AU CHAMP

Ne pas retourner sur les lieux et en interdire l'accès pendant les 12 heures suivant le traitement.

Exception: si le produit est injecté ou incorporé au sol, des travailleurs peuvent pénétrer dans l'aire traitée s'ils n'entrent pas en contact avec le produit pulvérisé.

Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des manipulateurs portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans l'aire d'épandage pendant le traitement.

GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION

Pulvérisation sur de grandes cultures : **NE PAS** épandre le produit pendant les périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la classe moyenne définie par la American Society of Agricultural Engineers (ASAE).

ZONES TAMPONS

Les zones tampons indiquées dans le tableau sont requises entre le point d'application directe et le côté sous le vent le plus proche des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, régions boisées, terres à bois, haies, pâturages, grands pâturages libres et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens ou marins.

Culture	Méthode d'épandage	Zones tampons (mètres) requises pour la protection des :						Habitats terrestres
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :			Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :			
		< 1 m	1-3 m	> 3 m	< 1 m	1-3 m	> 3 m	
Toutes les cultures sauf la tomate	Pulvérisateur de grandes cultures	5	2	1	5	2	1	10
	Pulvérisateur de grandes cultures muni d'écrans	2	1	0	2	1	0	3
	Pulvérisateur de grandes cultures muni	4	1	1	4	1	1	5

	de buses à jet conique							
Tomate	Pulvérisateur de grandes cultures	10	3	1	5	2	1	15
	Pulvérisateur de grandes cultures muni d'écrans	3	1	0	2	1	0	5
	Pulvérisateur de grandes cultures muni de buses à jet conique	5	2	1	4	1	1	10

Au moment d'employer un mélange en cuve, consulter l'étiquette des autres produits incorporés au mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (restriction la plus sévère).

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide METRIBUZIN 75DF est un herbicide du groupe 5. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide METRIBUZIN 75DF et à d'autres herbicides du groupe 5. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide METRIBUZIN 75DF ou les herbicides du même groupe 5 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de

labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec UPL NA Inc. à 1-800-438-6071.

UTILISATION POUR L'EST DU CANADA

RENSEIGNEMENTS SUR LES CULTURES ET RESTRICTIONS

L'herbicide METRIBUZIN 75DF assure une suppression des mauvaises herbes sélective dans les cultures suivantes :

EST DU CANADA

- Soya
- Pommes de terre
- Maïs de grandes cultures
- Tomates
- Aspergeraies (établies)
- Lupins blancs doux
- Carottes de transformation
- Arbres fruitiers (nouvellement plantés et établis)

L'herbicide METRIBUZIN 75DF peut endommager certaines cultures de rotation :

- Les cultures suivantes : oignon, céleri, poivron, chou, laitue, épinard, betteraves à sucre et potagère, navet, citrouille, courge, concombre, melon, tabac et canola (colza) non résistant aux triazines sont sensibles à l'herbicide METRIBUZIN 75DF et peuvent être endommagées si elles sont ensemencées dans un champ traité avec l'herbicide METRIBUZIN 75DF pendant l'année de l'application ou l'année suivante.
- Les cultures protectrices ou ensemencées à l'automne telles que le blé, l'avoine et le seigle peuvent être endommagées si elles sont ensemencées au cours d'une saison où l'herbicide METRIBUZIN 75DF a été utilisé.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

REMARQUE : L'HERBICIDE METRIBUZIN 75DF HERBICIDE NE SUPPRIME PAS LES BIOTYPES RÉSISTANT AUX TRIAZINES.

GRAMINÉES

Brome des seigles

Sétaire verte

Échinochloa pied-de-coq

Sorgho d'Alep (jeunes pousses)

Digitaire sanguine

Panic capillaire

Panic d'automne

Sétaire glauque

Sétaire géante

MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

Mollugine verticillée¹
Sida épineuse¹
Lampourde glouteron
Amarante fausse-blite
Stellaire moyenne
Amarante à racine rouge
Petite herbe à poux
Soude roulante
Spargoute des champs³
Bourse-à-pasteur
Pissenlit (jeunes pousses)
Tabouret des champs²
Renouée scabre
Abutilon
Ortie royale³
Renouée liseron²
Stramoine commune¹
Moutarde des champs
Renouée persicaire
Patate douce
Chénopode blanc
Oxalide dressée¹

1. PRÉLEVÉE seulement
2. POSTLEVÉE seulement
3. Répression à l'aide de plusieurs applications de 200 g/ha en postlevée.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES (EST DU CANADA) dans le maïs de grande culture avec l'herbicide METRIBUZIN 75DF mélangé en réservoir avec l'herbicide Primextra II Magnum.

GRAMINÉES

Échinochloa pied-de-coq
Panic d'automne
Sétaire géante
Sétaire verte
Digitaire astringente
Panic capillaire
Digitaire sanguine
Sétaire glauque

MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

Morelle d'Amérique
Renouée persicaire
Chénopode blanc
Moutarde des champs
Pourpier potager
Petite herbe à poux
Amarante à racine rouge
Renouée scabre

Abutilon
Renouée liseron

TYPES DE SOLS ET RESTRICTIONS

Les doses de l'herbicide METRIBUZIN 75DF recommandées sont fonction de la texture du sol et de sa teneur en matière organique. Les tableaux de dosage figurant dans la présente étiquette font état de trois groupes de texture de sol, à savoir les textures grossières, moyennes et fines. S'il est difficile de classer le sol avec certitude, communiquer avec son représentant UPI, son conseiller en sols et cultures ou toute autre personne compétente. Le tableau suivant classe les différents de sols par catégorie de texture :

GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Sable loameux Loam sableux	Loam Loam limoneux Limon Loam sablo-argileux Argile sableuse	Loam limono-argileux Argile limoneuse Loam argileux Argile

- Dans le cas des sols à texture variable comportant des zones de texture grossière et sableuse, certains dommages peuvent être causés aux cultures dans les zones sableuses si la dose utilisée est celle prescrite pour les sols à texture plus fine.
- Les loams sableux et les loams limono-argileux sont des sols transitoires et peuvent être classés en tant que sols à texture moyenne dans certaines régions.
- Ne pas utiliser l'herbicide METRIBUZIN 75DF sur les sols TOURBEUX, au risque d'endommager les cultures subséquentes.
- Ne pas utiliser sur les sols à texture grossière contenant moins de 2 % de matière organique.

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAITEMENTS

TRAITEMENT DE PRÉSEMIS SURFACE OU NON SÉLECTIF :

- Dans les systèmes de travail de conservation du sol, de travail réduit du sol, de travail du sol sur billons, de cultures en bandes ou de semis direct.
- L'herbicide METRIBUZIN 75DF seul ou en mélange en réservoir peut être utilisé pour un traitement en pleine surface jusqu'à 30 jours avant le semis.
- Si cela est possible, ne pas déplacer le sol traité à côté du rang ou déplacer du sol non traité sur la surface du sol au moment du semis, car l'efficacité de l'herbicide peut être réduite.
- La pluie ou une irrigation aérienne sont nécessaires pour amener l'herbicide METRIBUZIN 75DF dans la couche supérieure du sol, là où germent les graines des mauvaises herbes.

TRAITEMENT EN PRÉSEMIS INCORPORÉ :

- Voir les directives sur l'incorporation figurant sur l'étiquette des produits d'association.
- Éviter d'incorporer en profondeur, car la suppression des mauvaises herbes sera moins efficace et les risques de dommages aux cultures seront accrus.
- Incorporer avec des outils qui assurent une incorporation uniforme et à faible profondeur (pulvérisateur, herse, houe rotative, etc.).
- Une seule incorporation donne des résultats satisfaisants; toutefois, une seconde incorporation améliore en général le mélange de l'herbicide avec le sol et la suppression des mauvaises herbes (particulièrement sur les sols à texture grossière).

TRAITEMENT EN PRÉLEVÉE :

- L'herbicide METRIBUZIN 75DF seul ou en mélange en réservoir peut être utilisé pour un traitement en pleine surface après le semis, mais avant la levée de la culture ou des mauvaises herbes.
- Le traitement en prélevée peut être effectué dans tous les systèmes culturaux (classique, de conservation, avec travail réduit du sol, avec travail sur billons, etc.).
- La pluie ou une irrigation aérienne sont nécessaires pour amener l'herbicide METRIBUZIN 75DF dans la couche supérieure du sol, là où germent les graines des mauvaises herbes.
- Si des conditions d'humidité adéquates ne règnent pas dans les 7 à 10 jours suivant le traitement et que des mauvaises herbes commencent à lever, un léger passage avec une houe rotative ou une incorporation à faible profondeur (au plus 1,25 cm) améliorera le rendement, réduira les dommages aux cultures, activera le produit chimique et préviendra la formation d'une croûte sur le sol.
- Un temps sec ainsi que des pluies ou une irrigation excessives après le traitement peuvent réduire l'efficacité de l'herbicide.
- Ne pas procéder à une irrigation massive immédiatement après le traitement.

TRAITEMENT EN POSTLEVÉE HÂTIVE :

- Ne pas mélanger l'herbicide METRIBUZIN 75DF avec des engrais liquides, des huiles, des concentrés d'huile ou des surfactants pour un traitement en postlevée, car d'importants dommages peuvent être causés aux cultures.
- Ne pas récolter dans les 60 jours qui suivent le traitement en postlevée, à moins d'avis contraire.
- La couverture complète de la surface foliaire des mauvaises herbes est essentielle pour une suppression adéquate en postlevée.

TRAITEMENT FRACTIONNÉ (POMMES DE TERRE SEULEMENT):

- Dans le cas d'un traitement fractionné, le produit peut être appliqué en prélevée et en postlevée. Éviter de l'incorporer au sol.
- Ne pas utiliser plus de 1,5 kg/ha de produit par saison de croissance.
- Ne pas récolter dans les 60 jours qui suivent le traitement en postlevée, à moins d'avis contraire.

TRAITEMENT EN BANDES :

- Dans le cas d'un traitement en bandes, le produit peut être appliqué en prélevée et en postlevée, de la manière indiquée ci-dessus, mais en utilisant proportionnellement moins de l'herbicide METRIBUZIN 75DF par hectare :

$$\frac{\text{Largeur des bandes en cm}}{\text{Largeur des rangs en centimètres}} \times \text{dose pleine surface/ha} = \text{Taux en bandes/ha}$$

- Les mauvaises herbes se trouvant entre les bandes traitées doivent être supprimées par un travail du sol, au besoin; il faut utiliser des écrans de protection pour empêcher le sol fraîchement retourné d'atteindre les bandes traitées.

SOYA - EST DU CANADA

- Utiliser la dose prescrite pour un traitement en pleine surface en prélevée avec 150 à 300 L d'eau par hectare et en présemis incorporé avec au moins 100 L d'eau par hectare.
- Les traitements avec l'herbicide METRIBUZIN 75DF effectués à des doses supérieures à celles recommandées peuvent causer des brûlures, un jaunissement ou un rabougrissement de la culture. Si de fortes pluies surviennent peu de temps après le traitement, la culture peut être endommagée, particulièrement dans les zones mal égouttées où l'eau peut rester pendant plusieurs jours. La semence doit être placée à au moins 4 cm sous la surface du sol.

- **VARIÉTÉS** : Ne pas utiliser l'herbicide METRIBUZIN 75DF sur les variétés AC Brant, Apache, Baron, Eramosa, Maple Amber, Maple Ridge, IA 1003 ou S-240. Avant d'utiliser l'herbicide METRIBUZIN 75DF, consulter son représentant UPI, son détaillant de produits chimiques ou son fournisseur de semences pour obtenir de plus amples renseignements sur la tolérance des variétés de soya.
- **NE PAS UTILISER L'HERBICIDE METRIBUZIN 75DF SUR DES SOLS SABLEUX OU SUR DES SOLS À TEXTURE GROSSIÈRE COMPORTANT MOINS DE 2 % DE MATIÈRE ORGANIQUE.**
- Ne pas effectuer plus d'un traitement par saison, peu importe la méthode employée.

METRIBUZIN 75DF utilisé seul en prélevée¹

Texture du sol	Taux par hectare et matière organique		
	Moins de 2 %	2 à 4%	Plus de 4%
GROSSIÈRE	NE PAS UTILISER	550 g	750 g
MOYENNE	750 g	925 g	1,1 kg
FINE	1,1 kg	1,25 kg	1,5 kg

1. **REMARQUES CONCERNANT LE SEMIS DIRECT ou LE TRAVAIL MINIMUM** : NE PAS UTILISER l'herbicide METRIBUZIN 75DF sur les sols de texture grossière. Lorsque les conditions sont mauvaises (sécheresse), les additifs suivants peuvent être utilisés pour effectuer les traitements recommandés : concentré d'huile (Assist) à 1 % v/v ou surfactant non ionique à 0,1 % v/v.

METRIBUZIN 75DF UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du ou des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

METRIBUZIN 75DF utilisé en mélange en réservoir en présemis incorporé

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Taux par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Feuilles larges et graminées annuelles	Metribuzin 75DF ¹ plus Treflan E.C. (480 g/L)	550 g	750 g	750 g
		1,2 L	1,7 L	2,4 L
Plus souchet comestible	Metribuzin 75DF ¹ plus Dual Magnum ou Dual II Magnum	550 g	750 g	750 g
		1,15 - 1,75 L	1,15 - 1,75 L	1,15 - 1,75 L
	1,15 - 1,75 L	1,15 - 1,75 L	1,15 - 1,75 L	
	Metribuzin 75DF plus Frontier ²	550 g	750 g	750 g
		1,25 - 1,4 L	1,25 - 1,4 L	1,25 - 1,4 L
Graminées annuelles et feuilles larges annuelles non résistantes aux triazines	Metribuzin 75DF plus Axiom DF ³	0,5 kg	0,65 kg	0,83 kg
		0,84 kg	1,12 kg	1,26 kg

1. Sur des sols argileux lourds de type Brookston, la dose de l'herbicide METRIBUZIN 75DF doit être accrue au maximum (1,1 kg/ha) pour assurer une suppression tout au long de la saison.
2. La dose la plus faible de l'herbicide Frontier ne permet qu'une répression du souchet comestible.
3. Le mélange en réservoir avec l'herbicide Axiom DF peut être appliqué jusqu'à 7 jours avant le semis.

METRIBUZIN 75DF utilisé en prélevée, après l'incorporation en présemis d'autres herbicides

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Taux par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Feuilles larges et graminées annuelles	Treflan E.C. (480 g/L)	1,2 L	1,7 L	2,4 L
	suivi de Metribuzin 75DF ¹	550 - 750 g	750 - 1100 g	1,1 - 1,5 kg
Plus souchet comestible	Dual Magnum	1,15 - 1,75 L	1,15 - 1,75 L	1,15 - 1,75 L
	ou Dual II Magnum	1,15 - 1,75 L	1,15 - 1,75 L	1,15 - 1,75 L
	suivi de Metribuzin 75DF ¹	550 - 750 g	750 - 1100 g	1,1 - 1,5 kg

La dose de l'herbicide METRIBUZIN 75DF est fonction de la teneur en matière organique du sol. Voir les doses pour l'herbicide METRIBUZIN 75DF utilisé seul. Lorsque les populations de mauvaises herbes à feuilles larges sont faibles, les doses de l'herbicide METRIBUZIN 75DF peuvent être réduites de 25 %.

Metribuzin 75DF utilisé seul ou en mélange en réservoir (semis direct ou travail minimum) en présemis de surface (jusqu'à 30 jours avant le semis) ou en traitement non sélectif

Mauvaises herbes supprimées	Produits ¹	Taux par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Mauvaises herbes annuelles de moins de 4 cm de hauteur et suppression résiduelle des mauvaises herbes annuelles ³	Metribuzin 75DF ²	Ne pas utiliser	0,75 - 1,1 kg	1,1 - 1,5 kg
Plus les graminées	Metribuzin 75DF	Ne pas utiliser	0,53 - 1,0 kg	0,64 - 1,3 kg
	plus Pursuit (240 g a.e./L)		312 - 420 mL	312 - 420 mL
Pour un meilleur traitement non sélectif des mauvaises herbes énumérées ci-dessus, y compris la suppression des mauvaises herbes de plus de 4 cm et vivaces déjà levées	L'un des traitements ci-dessus, plus			
	Roundup Transorb MAX Liquid ⁴	Ne pas utiliser	1,25 L	1,25 L
	ou Glyphos AU Soluble Concentrate ⁴		1,25 L	1,25 L

Graminées annuelles et feuilles larges annuelles non résistantes aux triazines ⁵	Metribuzin 75DF plus Axiom DF ⁶	Ne pas utiliser	0,65 kg 1,12 kg	0,83 kg 1,26 kg
Pour un traitement non sélectif des mauvaises herbes énumérées cidessus, y compris la suppression des mauvaises herbes de plus de 4 cm et les vivaces	L'un des 2 traitements ci-dessus plus Roundup Transorb MAX Liquid ⁴	Ne pas utiliser	2,5 L	2,5 L
Mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces et une suppression résiduelle de mauvaises herbes annuelles y compris l'arroche étalée jusqu'au stade de 10 feuilles	Metribuzin 75DF ⁸ plus Roundup Transorb MAX Liquid ⁴ ou Glyphos AU Soluble Concentrate ⁴ ou Credit Liquid ⁴ ou Renegade HC Liquid ⁴ ou Roundup WeatherMax avec la Transorb 2 Technology Liquid Herbicide ⁴	Ne pas utiliser	0,75 - 1,1 kg 2,35-2,5 L 2,35-2,5 L 2,35-2,5 L 2,35-2,5 L 1,67 L	1,1-1,5 kg 2,35-2,5 L 2,35-2,5 L 2,35-2,5 L 2,35-2,5 L 1,67 L
Mauvaises herbes annuelles de moins de 4 cm de hauteur et la suppression résiduelle contre les mauvaises herbes annuelles ⁷	Metribuzin 75DF plus Dual Magnum ou Dual II Magnum	0,67 - 0,75 kg 1,15-1,75 L 1,15-1,75 L	0,75 - 1,1 kg 1,15-1,75 L 1,15-1,75 L	1,1 - 1,5 kg 1,15-1,75 L 1,15-1,75 L
Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces	Le traitement ci-dessus plus Roundup Transorb MAX Liquid ⁴ ou Glyphos AU Soluble Concentrate ⁴ ou Credit Liquid ⁴ ou Renegade HC Liquid ⁴		2,35-2,5 L 2,35-2,5 L 2,35-2,5 L 2,35-2,5 L	

1. Lorsque les conditions sont mauvaises (sécheresse) et pour obtenir un meilleur traitement non sélectif des petites mauvaises herbes levées annuelles, les additifs suivants peuvent être utilisés pour effectuer les traitements recommandés :

- concentré d'huile (Assist) à 1 % v/v
- surfactant non ionique à 0,1 % v/v
- huile, 28-0-0, ou 10-34-0 à 5% v/v (pour les mélanges en réservoir avec les herbicides Dual Magnum ou Dual II Magnum +/- l'herbicide *glyphosate*, seulement)

2. Pour un meilleur traitement non sélectif des mauvaises herbes de moins de 4 cm, ajouter de l'herbicide Gramoxone Liquide avec Agent Mouillant à raison de 2,5 L/ha.

3. Utiliser la dose la plus élevée pour supprimer les graminées nuisibles ou lorsque la population de mauvaises herbes à feuilles larges est dense.

4. Les doses peu élevées de Roundup, Glyphos, Credit, ou Renegade n'assurant pas la suppression efficace des vivaces, telles que le chiendent. Consulter l'étiquette de Roundup, Glyphos, Credit, ou Renegade au sujet des mauvaises herbes vivaces supprimées.

5. Au cas où des mauvaises herbes seraient présentes au moment du traitement, appliquer ce mélange en réservoir avec l'herbicide Roundup.

6. Le mélange en réservoir avec l'herbicide Axiom DF peut être appliqué jusqu'à 7 jours avant le semis.

7. Utiliser la dose la plus élevée si la population de mauvaises herbes est dense et/ou sur les sols riches en matière organique (plus de 4 %) et appartenant aux classes de sols le plus fins.

8. Consulter le tableau qui s'intitule « METRIBUZIN 75DF utilisé seul en prélevée » pour les doses spécifiques basés sur les types de sols et la teneur en matière organique.

**Applications en prélevée de METRIBUZIN 75DF utilisé en mélange en réservoir
(pour tous les systèmes culturaux, à moins d'indications contraires)**

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Taux par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Feuilles larges et graminées annuelles	Travail conventionnel Metribuzin 75DF ^{2,3,5} plus Dual Magnum ⁶ ou Dual II Magnum ⁶	550 – 750 g 1,15 – 1,75 L 1,15 – 1,75 L	750 - 1100 g 1,15 – 1,75 L 1,15 – 1,75 L	1.1 - 1.5 kg 1,15 – 1,75 L 1,15 – 1,75 L
	Semis direct ou travail minimum Metribuzin 75DF ^{1,2,3,5} plus Dual Magnum ⁶ ou Dual II Magnum ⁶	550 g 1,15 – 1,75 L 1,15 – 1,75 L	750 - 1100 g 1,15 – 1,75 L 1,15 – 1,75 L	1,1 - 1,5 kg 1,15 – 1,75 L 1,15 – 1,75 L
	Metribuzin 75DF plus Axiom DF ⁴	500 g 840 g	650 g 1120 g	830 g 1260 g
	Metribuzin 75DF plus Frontier	550 g 1,1 - 1,25 L	670 g 1,1 - 1,4 L	750 g 1,1 - 1,4 L
	Travail conventionnel Metribuzin 75DF ² plus Pursuit (240 g a.e./L)	550 – 750 g 312 – 420 mL	750 - 1100 g 312 – 420 mL	1,1 - 1,5 kg 312 – 420 mL
Les mauvaises herbes énumérées ci-dessus, plus suppression partielle de la morelle noire et du panic millet	Semis direct ou travail minimum Metribuzin 75DF ^{1,5} plus Pursuit (240 g a.e./L)	Ne pas utiliser	0,53 – 1,0 kg 312 – 420 mL	0,64 – 1,33 kg 312 – 420 mL

Pour un meilleur traitement non sélectif des mauvaises herbes énumérées ci-dessus, y compris la suppression des mauvaises herbes de plus de 4 cm et la vivaces déjà levées	L'un des traitements ci-dessus, en semis direct ou travail minimum plus ou Roundup Transorb MAX Liquid ^{7,8} ou Glyphos AU Soluble Concentrate ^{7,8}	Ne pas utiliser		
			1,25 L	1,25 L
			1,25 L	1,25 L
Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle, les mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces	Semis direct ou travail minimum Metribuzin 75DF ^{1, 2,3,5} plus Dual Magnum ou Dual II Magnum plus	550 g	750 - 1100 g	1,1 - 1,5 kg
		1,15 - 1,75 L	1,15 - 1,75 L	1,15 - 1,75 L
		1,15 - 1,75 L	1,15 - 1,75 L	1,15 - 1,75 L
	ou Roundup Transorb MAX Liquid ⁸ ou Glyphos AU Soluble Condentrate ⁸ ou Credit Liquid ⁸ ou Renegade HC Liquid ⁸		2,35 - 2,5 L 2,35 - 2,5 L 2,35 - 2,5 L 2,35 - 2,5 L	
Pour un traitement non sélectif plus efficace contre les graminées et feuilles larges annuelles de moins de 4 cm de hauteur	Semis direct ou travail minimum Metribuzin 75DF ^{1,2} plus plus Gramoxone Herbicide Liquide avec Agent Mouillant ⁹	Ne pas utiliser		
			750 - 1100 g 2,5 L	1,1 - 1,5 kg 2,5 L

- En SEMIS DIRECT ou TRAVAIL MINIMUM : Lorsque les conditions sont mauvaises (sécheresse) et pour obtenir un meilleur traitement non sélectif des petites mauvaises herbes levées annuelles, les additifs suivants peuvent être utilisés pour effectuer les traitements recommandés :
 - concentré d'huile (Assist) à 1 % v/v
 - surfactant non ionique à 0,1 % v/v
 - huile, 28-0-0, ou 10-34-0 à 5% v/v (pour les mélanges en réservoir avec des herbicides Dual Magnum ou Dual II Magnum +/- l'herbicide *glyphosate*, seulement)
- La dose de l'herbicide METRIBUZIN 75DF est fonction de la teneur en matières organiques du sol. Voir les doses pour l'herbicide METRIBUZIN 75DF utilisé seul.
- Lorsque les populations de mauvaises herbes à feuilles larges sont faibles, les doses de l'herbicide METRIBUZIN 75DF peuvent être réduites de 25 %.
- En SEMIS DIRECT ou TRAVAIL MINIMUM, NE PAS UTILISER ce mélange en réservoir sur les sols de texture grossière.

5. Utiliser la dose la plus élevée si la population de mauvaises herbes est dense et/ou sur les sols riches en matières organiques (plus de 4 %) et appartenant aux classes de sols le plus fins.
6. La morelle noire et la morelle d'Amérique sont supprimées par un mélange en réservoir avec l'herbicide Dual Magnum ou l'herbicide Dual II Magnum seulement.
7. À l'exception des mélanges en réservoir avec l'herbicide Axiom DF ou l'herbicide Frontier.
8. Les doses peu élevées de Roundup, Glyphos, Credit, ou Renegade n'assurant pas la suppression efficace des vivaces, telles que le chiendent. Consulter l'étiquette de Roundup, Glyphos, Credit, ou Renegade au sujet des mauvaises herbes vivaces supprimées.
9. Utiliser ce mélange en réservoir après le semis, mais pas plus de trois jours avant la levée de la culture.

POMMES DE TERRE EST DU CANADA, CÔTE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET TERRES IRRIGUÉES DE L'ALBERTA

- Utiliser la dose prescrite dans 100 à 300 L d'eau par hectare, selon le matériel et les pratiques locales.
- Ne pas utiliser sur les variétés Belleisle ou Tobique.
- Avant d'utiliser l'herbicide METRIBUZIN 75DF, consulter son détaillant de produits chimiques ou son fournisseur de semences pour obtenir de plus amples renseignements sur la tolérance des nouvelles variétés de pommes de terre.
- Ne pas récolter dans les 60 jours suivant le traitement.
- Si un buttage est effectué avant la levée, permettre au sol de se tasser ou de former une croûte avant le traitement. Cela évitera que des particules de sol traité ne glissent sur le fond de la tranchée, laissant ainsi des zones non traitées sur les côtés des buttes. Pour de meilleurs résultats, il est également recommandé de retarder le plus possible le buttage après le traitement, avant que le feuillage ne couvre les rangs. Des travaux culturaux additionnels dans les rangs de pommes de terre peuvent également se révéler utiles pour améliorer la suppression des mauvaises herbes.
- Les doses les plus élevées sont recommandées pour les variétés tardives, lorsqu'une suppression prolongée est nécessaire ou lorsque la culture est fortement infestée.

METRIBUZIN 75DF UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du ou des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

Metribuzin 75DF utilisé seul ou en mélange en réservoir en prélevée¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Taux par ha
Feuilles larges et graminées annuelles. Répression du chiendent et du souchet comestible à la dose élevée.	Metribuzin 75DF	550-1500 g
Plus les graminées.	Metribuzin 75DF plus Dual Magnum ² ou Dual II Magnum ²	750 - 1500 g 1,25 - 1,75 L 1,25 - 1,75 L
Plus les mauvaises herbes de plus de 4 cm de hauteur et le chiendent.	Metribuzin 75DF plus Gramoxone Herbicide Liquide avec Agent Mouillant	750 - 1100 g 2,75 L

1. Traiter immédiatement après le semis ou le buttage. Éviter d'incorporer au sol. Si le buttage est effectué avant l'émergence, permettre au sol de se tasser ou de former une croûte avant le traitement. Cela évitera que des particules de sol traité ne glissent sur le fond de la tranchée, laissant ainsi des zones non traitées sur les côtés des buttes. Pour de meilleurs résultats, il est également recommandé de retarder le plus possible le buttage après le traitement, avant que le feuillage ne couvre les rangs.
2. Ne pas utiliser de mélange en réservoir avec Dual Magnum ou Dual II Magnum pour la variété Superior ni sur des sols sableux ou à texture grossière pauvres en matière organique. Ne pas utiliser de mélange en réservoir avec Dual Magnum ou Dual II Magnum lorsque le sol se fendille ou lorsque les pommes de terre commencent à lever. Ne pas utiliser de mélange en réservoir avec Dual Magnum ou Dual II Magnum sur les terres noires, les sols tourbeux ou les sols riches en matière organique.

Metribuzin 75DF utilisé seul en postlevée hâtive ¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Taux par ha
Graminées et feuilles larges annuelles ²	Metribuzin 75DF	550 - 1500 g
Graminées annuelles ⁴ , y inclus Maïs spontané, Ivraie de Perse, Blé et orge spontanés de printemps, Folle avoine, Panic millet sauvage, Chiendent ⁵ , Muhlenbergie feuillée	Metribuzin 75DF	550 g
	plus Venture L ³	0,6 - 2,0 L ⁶
Feuilles larges et graminées annuelles ⁷	Metribuzin 75DF plus Prism [®] SG ⁸	280 – 375 g 60 g

1. Utiliser la dose prescrite à l'hectare en faisant un traitement en pleine surface, par-dessus les plants de pommes de terre, avant que ceux-ci n'aient atteint 10 cm de hauteur. Ne pas utiliser de traitement en postlevée sur les variétés Atlantique, Eramosa et Shepody ainsi que les variétés à peau rouge et les variétés hâtives. Il est possible que les feuilles jaunissent ou brûlent temporairement, tout particulièrement si les conditions de croissance ne sont pas idéales (temps frais, pluvieux ou nuageux). Éviter les traitements en postlevée dans de telles conditions.
2. Traiter avant que les mauvaises herbes n'aient atteint 4 cm de hauteur. Employer une dose élevée pour supprimer les graminées ou bien lorsqu'il y a une population dense de feuilles larges.
3. Ne pas récolter dans les 90 jours suivant le traitement.
4. Appliquer sur les graminées annuelles en pleine croissance au stade 2 à 5 feuilles complètes. Pour sétaires verte et glauque appliquer au stade 2 à 4 feuilles complètes.
5. Appliquer sur les plantes en pleine croissance qui ont 3 à 5 feuilles complètement développées.
6. Se reporter à l'étiquette de l'herbicide Venture L pour connaître le tableau de mauvaises herbes/doses d'application.
7. Traiter avant que les mauvaises herbes n'aient atteint 4 cm de hauteur et lorsque les graminées annuelles sont au stade de 1 à 6 feuilles (jusqu'au début du tallage – deux talles de 2 feuilles).
8. L'herbicide Prism doit être appliqué avec un surfactant non ionique c-à-d, Citowett Plus, Agral 90 ou Agsurf à raison de 2L par 1000L de solution de pulvérisation (0,2% v.v.).
9. Le taux d'application de l'herbicide TriCor 75DF de 375g par hectare devrait être utilisé pour les infestations importantes de mauvaises herbes.

Metribuzin 75DF utilisé en prélevée ou en postlevée hâtive¹ après un traitement en présemis incorporé avec un autre herbicide ou Metribuzin 75DF utilisé en mélange en réservoir en présemis incorporé

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Taux par ha
Feuilles larges et graminées annuelles (moins de 4 cm de hauteur), y compris le souchet comestible	Metribuzin 75DF	750 - 1500 g
	plus Dual Magnum ²	1,25 - 1,75 L
	ou Dual II Magnum ²	1,25 - 1,75 L
Forte infestation d'échinochloa pied-de-coq, de graminées annuelles et de feuilles larges (moins de 4 cm de hauteur)	Metribuzin 75DF	750 - 1100 g
	plus Eptam Liquide EC Herbicide	4,25 - 5,5 L

1. Utiliser la dose prescrite à l'hectare en faisant un traitement en pleine surface, par-dessus les plants de pommes de terre, avant que ceux-ci n'aient atteint 10 cm de hauteur. Ne pas utiliser de traitement en postlevée sur les variétés Atlantique, Eramosa et Shepody ainsi que les variétés à peau rouge et les variétés hâtives.
2. Ne pas utiliser de mélange en réservoir avec Dual Magnum ou Dual II Magnum pour la variété Superior ni sur des sols sableux ou à texture grossière pauvres en matière organique. Ne pas utiliser de mélange en réservoir avec Dual Magnum ou Dual II Magnum lorsque le sol se fendille ou lorsque les pommes de terre commencent à lever. Ne pas utiliser de mélange en réservoir avec Dual Magnum ou Dual II Magnum sur les terres noires, les sols tourbeux ou les sols riches en matière organique.

Metribuzin 75DF utilisé seul en traitement fractionné (en prélevée ou en postlevée hâtive¹)

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Taux par ha
Graminées et feuilles larges annuelles	Metribuzin 75DF	Pas plus de 1,5 kg par saison de croissance

Utiliser la dose prescrite à l'hectare en faisant un traitement en pleine surface, par-dessus les plants de pommes de terre, avant que ceux-ci n'aient atteint 10 cm de hauteur. Ne pas utiliser de traitement en postlevée sur les variétés Atlantique, Eramosa et Shepody ainsi que les variétés à peau rouge et les variétés hâtives.

METRIBUZIN 75DF utilisé seul en prélevée, suivi de l'application d'un mélange en réservoir avec l'herbicide Prism SG (en postlevée hâtive)

Pour la suppression des graminées annuelles et des feuilles larges, faire un traitement de prélevée avec l'herbicide Metribuzin 75DF à raison de 550 à 1125 g/ha. Appliquer immédiatement après le semis ou après le buttage. Éviter d'incorporer au sol. Si un buttage est effectué avant la levée, permettre au sol de se tasser ou de former une croûte avant le traitement. Cela évitera que des particules de sol traité ne glissent sur le fond de la tranchée, laissant ainsi des zones non traitées sur les côtés des buttes. Pour de meilleurs résultats, il est également recommandé de retarder le plus possible le buttage après le traitement, avant que le feuillage ne couvre les rangs. Utiliser la dose élevée pour la répression du chiendent et du souchet.

Faire suivre d'une application d'un mélange de 280-375 g/ha de l'herbicide Metribuzin 75DF et de 60 g/ha de l'herbicide Prism SG en postlevée hâtive. Traiter avant que les mauvaises herbes n'aient atteint 4 cm de hauteur et lorsque les graminées annuelles sont au stade de 1 à 6 feuilles (jusqu'au début du tallage – deux talles de 2 feuilles).

Ne pas appliquer plus de 1,5 kg/ha par saison de croissance.

MAÏS DE GRANDES CULTURES - EST DU CANADA

L'herbicide METRIBUZIN 75DF peut être utilisé en mélange double avec l'herbicide Primextra II Magnum. Utiliser la dose prescrite pour une pulvérisation en pleine surface en prélevée avec 150 à 300 L d'eau par hectare. Ne pas utiliser sur le maïs sucré ou le maïs de semence. Les traitements d'herbicide mélangés en réservoir suppriment certaines graminées et feuilles larges, surtout l'abutilon. La semence doit être placée à au moins 4 cm de profondeur. Ne pas utiliser après la levée du maïs. Certaines variétés de maïs résistent mal à l'herbicide METRIBUZIN 75DF. N'utiliser l'herbicide METRIBUZIN 75DF que sur les variétés suivantes.

	Pioneer		Hyland		Asgrow		Cargill		Garst
	3737	3803	LG2350		RX578		4587		8882
	3925	3902	LG2461				5157		8808
	3906	3790	HL2803						Funk's
	3744	3772	HL2570						G4309
	3732	3475							G4299
							Golden		
	COOP	NK	DeKalb		Ferguson		Harvest		
	6356	PX9214	DK-485		8758		H-2410		
		N4350	DK-535		8868				
	Agri	Pickseed	First Line		Cardinal		Renk		
	501	5577	1783		MX285		R148		

METRIBUZIN 75DF UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du ou des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

Metribuzin 75DF utilisé en mélange en réservoir en prélevée

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Taux par ha ²
Graminées et feuilles larges annuelles	Metribuzin 75DF ¹	400 - 675 g
	plus Primextra II Magnum	2,6 L

1. Une dose de 675 g/ha de l'herbicide METRIBUZIN 75DF doit être utilisée si l'on s'attend à une forte infestation de mauvaises herbes.
2. Ne pas utiliser sur les sols sableux ou légers. N'utiliser que sur des sols à texture moyenne à fine.

TOMATES TRANSPLANTÉES (CULTIVÉES POUR LA TRANSFORMATION SEULEMENT) - EST DU CANADA

- Utiliser la dose prescrite avec 150 à 300 L d'eau par hectare, selon le matériel et les pratiques locales.
- Ne pas utiliser sur les tomates semées en place.
- La quantité totale de l'herbicide METRIBUZIN 75DF utilisée ne doit pas dépasser 1 kg/ha s'il s'agit de SOLS GROSSIERS, 1,5 kg/ha s'il s'agit de SOLS MOYENS ou 1,8 kg/ha s'il s'agit de SOLS FINS par saison de récolte.
- Ne pas utiliser les quantités totales de l'herbicide METRIBUZIN 75DF indiquées ci-dessus pour chaque type de sol en moins de 35 jours.
- Laisser s'écouler au moins 14 jours entre les traitements.
- Éviter de traiter les tomates lorsque les conditions ne sont pas favorables.

- Le traitement en postlevée peut causer des dommages ou retarder la maturation de la récolte lorsque les conditions météorologiques ne sont pas idéales : sécheresse, inondation, temps frais, pluvieux ou nuageux, par exemple, juste avant ou pendant le traitement. La température ne devrait pas être inférieure à 15 °C ou supérieure à 30 °C, sans quoi un certain stress sera ressenti par les plants. Attendre qu'il y ait eu trois jours de temps ensoleillé après une période de temps frais ou nuageux avant d'effectuer un traitement en postlevée avec l'herbicide METRIBUZIN 75DF.
- Les variétés ne possèdent pas toutes la même tolérance à l'herbicide METRIBUZIN 75DF. Dans le cas des nouvelles variétés dont la tolérance à l'herbicide METRIBUZIN 75DF est inconnue, procéder à des essais sur de petites surfaces.

METRIBUZIN 75DF UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du ou des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

Metribuzin 75DF utilisé seul en postlevée

Culture	Taux par hectare	Remarques
Tomates transplantées (cultivées pour la Transformation seulement); Mauvaises herbes de moins de 4 cm de hauteur	Traitement simple 375 g - 1,1 kg	Éviter de pulvériser au moins les deux tiers supérieurs du feuillage des plants. On obtient d'ordinaire les meilleurs résultats en faisant le traitement environ trois semaines après la mise en terre des plants. Utiliser la dose la plus faible pour les sols sableux. La dose la plus faible peut ne pas assurer une suppression acceptable des graminées. Prévoir un délai de 60 jours entre le traitement et la récolte.
	Traitement fractionné 200 g	Traiter de nouveau après la levée de nouvelles mauvaises herbes. Ne pas effectuer plus de quatre traitements par saison. Il est possible que le traitement ne supprime pas les graminées de façon satisfaisante. Ne pas récolter dans les 30 jours qui suivent le traitement. Par temps ensoleillé, les traitements doivent être effectués en après-midi ou tôt en soirée.

NOTE POUR LE TRAITEMENT FRACTIONNÉ SEULEMENT : Le fongicide Bravo 500, utilisé à raison d'une dose de 2,4 à 4,8 L/ha, peut être mélangé avec l'herbicide METRIBUZIN 75DF selon les doses et les directives prescrites pour l'herbicide METRIBUZIN 75DF en traitement fractionné. Se reporter à l'étiquette du fongicide Bravo 500 pour connaître les maladies supprimées et les recommandations particulières.

Metribuzin 75DF utilisé en mélange en réservoir, en présemis incorporé, suivi de Metribuzin 75DF seul, en postlevée

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Taux par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Feuilles larges et graminées annuelles	Metribuzin 75DF plus Treflan E.C. (480 g/L) suivi de	330 - 400 g 1,2 L	500 - 750 g 1,7 L	800 - 900 g 2,4 L
	Metribuzin 75DF (postlevée)	600 g	750 g	800 - 900 g

REMARQUE : Pour une meilleure suppression des feuilles larges et des graminées annuelles tout au long de la saison, pulvériser un mélange en réservoir de l'herbicide METRIBUZIN 75DF avec l'herbicide Treflan E.C. et procéder à une incorporation en présemis avant de repiquer les tomates. Ensuite, procéder à un traitement dirigé en postlevée avec l'herbicide METRIBUZIN 75DF lorsque les mauvaises herbes ayant survécues ne mesurent pas plus de 2,5 cm de hauteur et que les plants repiqués sont bien établis (trois semaines après le repiquage). Les plants repiqués doivent s'être remis du choc causé par le repiquage et la nouvelle pousse doit être évidente. Ce deuxième traitement avec l'herbicide METRIBUZIN 75DF est d'ordinaire prévu pour le début de juillet; il doit avoir lieu au moins 21 jours après le repiquage des tomates et 60 jours avant la récolte. La bouillie pulvérisée devrait être dirigée sur les mauvaises herbes qui sortent de façon à réduire au minimum le contact avec les plants. La dose totale des deux traitements de l'herbicide METRIBUZIN 75DF ne doit pas excéder la dose maximale totale de l'herbicide METRIBUZIN 75DF pour chaque type de sol. Ne pas mélanger ou utiliser d'autres pesticides sur les tomates dans les 24 heures qui suivent un traitement avec l'herbicide METRIBUZIN 75DF. Si la concurrence exercée par les mauvaises herbes est de légère à moyenne, il peut être inutile de procéder à un second traitement avec l'herbicide METRIBUZIN 75DF. Un travail du sol à faible profondeur peut également servir à compléter la suppression des mauvaises herbes qui ne sont pas normalement supprimées par l'herbicide METRIBUZIN 75DF.

Metribuzin 75DF utilisé en mélange en réservoir, en présemis incorporé

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Taux par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Feuilles larges et graminées annuelles, y compris la morelle et le souchet comestible	Metribuzin 75DF	330 g	670 g	670 g
	plus Treflan E.C. (480 g/L)	1,1 L	2,1 L	2,1 L
	plus Dual Magnum	1,0 L	1,25 L	1,25 L
	or Dual II Magnum	1,0 L	1,25 L	1,25 L

ATTENTION : CE MÉLANGE EN RÉSERVOIR PEUT ENDOMMAGER LES PLANTS REPIQUÉS ET RÉDUIRE LEUR RENDEMENT S'ILS ONT ÉTÉ AFFAIBLIS POUR UNE RAISON QUELCONQUE. POUR ÉVITER LES DÉGÂTS, NE REPIQUER QUE DES PLANTS EN BONNE SANTÉ; NE PAS REPIQUER PAR TEMPS FRAIS OU PLUVIEUX OU LORSQUE LES CONDITIONS NE SONT PAS IDÉALES. SUIVRE EXACTEMENT LES DIRECTIVES CONCERNANT LE TRAITEMENT ET L'INCORPORATION. Ne pas utiliser ce mélange plus d'une fois par année. Pulvériser la solution puis l'incorporer à faible profondeur (5 à 7,5 cm). Repiquer ensuite les tomates à une profondeur de 5 à 10 cm; ne pas récolter dans les 60 jours qui suivent le traitement.

ASPERGERAIES (établies) - EST ET OUEST DU CANADA

L'herbicide METRIBUZIN 75DF est recommandé pour les traitements en pleine surface avec un équipement de pulvérisation au sol en prélevée pour les aspergeraies établies au début du printemps, avant la levée des turions ou pousses ou après la dernière coupe. Utiliser la dose prescrite avec de 100 à 300 L d'eau par hectare, selon l'équipement utilisé et les pratiques locales. Ne pas employer sur les nouveaux semis ou sur de jeunes plants au cours de la première saison de croissance après la plantation des griffes. Ne pas traiter les champs établis après la levée des turions.

Metribuzin 75DF utilisé seul en prélevée

Culture	Taux par ha	Remarques
Aspergeraies (établies)	1,5 kg	Si le champ doit être travaillé avec un pulvérisateur, traiter avec l'herbicide METRIBUZIN 75DF après le travail du sol, mais avant la levée des plants. Ne pas utiliser dans les 14 jours qui précèdent la récolte.

LUPINS BLANCS DOUX

PROVINCES DES MARITIMES AU CANADA SEULEMENT

- **NE PAS UTILISER SUR DES LUPINS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE.**
- Utiliser la dose prescrite avec 150 à 300 L d'eau par hectare, selon l'équipement utilisé et les pratiques locales.
- La semence doit être déposée à au moins 4 cm de profondeur.
- Ne pas utiliser sur des sols à texture GROSSIÈRE ayant moins de 2 % de matière organique.
- Traiter au moment du semis ou en une opération distincte, avant la levée de la culture.
- Ne pas traiter plus d'une fois par saison.
- Les traitements avec l'herbicide METRIBUZIN 75DF effectués à des doses supérieures à celles recommandées peuvent causer des brûlures, un jaunissement ou un rabougrissement de la culture.
- Si de fortes pluies surviennent peu de temps après le traitement, la culture peut être endommagée et la population peut être réduite, particulièrement dans les zones mal égouttées où l'eau peut rester pendant plusieurs jours.
- Ne pas employer les tiges et les feuilles traitées pour l'alimentation humaine ou animale.

METRIBUZIN 75DF UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du ou des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

Metribuzin 75DF utilisé seul ou en mélange en réservoir : en prélevée

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Taux par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Mauvaises herbes annuelles	Metribuzin 75DF	560 g	675 g	675 g
Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle ¹	Metribuzin 75DF plus Dual Magnum ¹	675 g 1,1 - 1,75 L	675 g 1,1 - 1,75 L	675 g 1,1 - 1,75 L
	ou Dual II Magnum ¹	1,1 - 1,75 L	1,1 - 1,75 L	1,1 - 1,75 L

1. Pour obtenir une suppression optimale de la morelle et pour les infestations graves de mauvaises herbes, utiliser la dose la plus élevée des herbicides Dual Magnum or Dual II Magnum.

CAROTTES DE TRANSFORMATION - CANADA ATLANTIQUE SEULEMENT

- N'utiliser que sur les carottes de transformation déjà traitées en prélevée avec de l'herbicide linuron (1100 g m.a./ha; veuillez consulter l'étiquette de chacun des produits pour connaître les recommandations, le mode d'emploi, les restrictions et les précautions).
- Appliquer l'herbicide METRIBUZIN 75DF lorsque la quatrième feuille de la plupart des plants de carotte est partiellement déployée; la seconde application, si nécessaire, doit être effectuée lorsque la cinquième feuille est partiellement déployée (environ 6 jours après la première application).
- Toutes les variétés de carotte ne sont pas également tolérantes à l'herbicide METRIBUZIN 75DF: il est recommandé de limiter la première application de l'herbicide METRIBUZIN 75DF à une petite superficie pour chaque cultivar, avant de traiter à grande échelle.
- Il pourrait être nécessaire de retarder la récolte des cultivars les plus sensibles traités avec l'herbicide METRIBUZIN 75DF.
- Ne pas appliquer sur des sols de TEXTURE GROSSIÈRE contenant moins de 2 % de matière organique.

Application de METRIBUZIN 75DF seul en postlevée

Mauvaises herbes supprimées	Produit	Taux par hectare
Annuelles, incluant matricaire inodore	Metribuzin 75DF	375 g

ARBRES FRUITIERS NOUVELLEMENT PLANTÉS**- EST DU CANADA ET COLOMBIE-BRITANNIQUE**

- **Utiliser sur les pommiers, abricotiers, cerisiers, pêchers, poiriers et pruniers, l'année de la plantation.**
- Appliquer la dose spécifiée en traitement incorporé dans 150 à 300 L d'eau à l'hectare avant de transplanter les arbres fruitiers.
- Ne pas appliquer plus d'une fois par saison de production.

METRIBUZIN 75DF UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du produit d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

Metribuzin 75DF utilisé seul ou en mélange en réservoir : en présemis incorporé

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Taux par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Feuilles larges et graminées annuelles	Metribuzin 75DF ¹	500 g	750 g	1 kg
	Metribuzin 75DF plus Treflan E.C. (480 g/L)	500 g 1,2 L	750 g 1,7 L	750 g 2,4 L

1. Ne pas utiliser sur les poiriers et pruniers.

PLANTATIONS ÉTABLIES D'ARBRES FRUITIERS - EST DU CANADA ET COLOMBIE-BRITANNIQUE

- **Utiliser sur les pommiers, abricotiers, pêchers, poiriers, pruniers et cerisiers (cerises douces et cerises acides) établis (en production).**
- Appliquer la dose spécifiée en traitement de prélevée en bandes sous les arbres dans au moins 150 à 300 L d'eau à l'hectare.
- Ne pas appliquer plus d'une fois par saison de production.

METRIBUZIN 75DF UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du produit d'association pour concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en bandes.

Metribuzin 75DF utilisé seul ou en mélange en réservoir : en prélevée

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Taux par ha
Feuilles larges annuelles	Metribuzin 75DF	1,0 kg
Feuilles larges et graminées annuelles, incluant souchet comestible, morelle d'Amérique et morelle noire	Metribuzin 75DF plus Dual Magnum	1,0 kg 1,75 L
	ou Dual II Magnum	1,75 L
Feuilles larges et graminées annuelles, incluant pâturin annuel, ivraie vivace, orge queue d'écureuil, laitron potager, lamier amplexicaule, laitue scariote et pourpier potager	Metribuzin 75DF	1,0 kg
	plus Sinbar ^{1,2,3}	0,63 kg

1. Ne pas utiliser dans les sols plus légers qu'un loam sableux avec moins de 3 % de matières organiques.
2. Ne pas utiliser sur les abricotiers et pruniers.
3. Ce traitement permet généralement une suppression partielle du chiendent, de la morelle de la Caroline et du souchet comestible.

UTILISATIONS POUR L'OUEST DU CANADA

RENSEIGNEMENTS SUR LES CULTURES ET RESTRICTIONS

L'herbicide METRIBUZIN 75DF assure une suppression des mauvaises herbes sélective dans les cultures suivantes :

OUEST DU CANADA
<ul style="list-style-type: none">• Orge et blé de printemps• Blé d'hiver (milieu semi-aride)• Pois de grande culture• Pois de conserverie• Pois chiches• Lentilles• Soya• Féveroles• Pommes de terre• Pommes de terre - application par système d'irrigation par aspersion• Aspergeraies (établies)• Brise-vent

L'herbicide METRIBUZIN 75DF peut endommager certaines cultures de rotation :

- Les cultures suivantes : oignon, céleri, poivron, chou, laitue, épinard, betteraves à sucre et potagère, navet, citrouille, courge, concombre, melon, tabac et canola (colza) non résistant aux triazines sont sensibles à l'herbicide METRIBUZIN 75DF et peuvent être endommagées si elles sont ensemencées dans un champ traité avec l'herbicide METRIBUZIN 75DF pendant l'année en cours ou l'année suivante.
- Les cultures protectrices ou ensemencées à l'automne telles que le blé, l'avoine et le seigle peuvent être endommagées si elles sont ensemencées au cours d'une saison où l'herbicide METRIBUZIN 75DF a été utilisé.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

REMARQUE : L'HERBICIDE METRIBUZIN 75DF NE SUPPRIME PAS LES BIOTYPES RÉSISTANT AUX TRIAZINES; LES HERBICIDES TREFLAN ET RIVAL NE SUPPRIMENT PAS LES BIOTYPES RÉSISTANT À LA TRIFLURALINE.

Orge et blé de printemps en postlevée, à raison de 200 g/ha

Amarante à racine rouge, chénopode blanc, canola (colza) spontané non résistant aux triazines; moutarde des champs, renouée persicaire, renouée scabre, stellaire moyenne, tabouret des champs, ortie royale (répression** seulement).

Orge et blé de printemps en postlevée, à raison de 275 à 375 g/ha

Amarante à racine rouge, chénopode blanc, canola (colza) spontané non résistant aux triazines, lamier amplexicaule (375 g/ha seulement), moutarde des champs, neslie paniculée, ortie royale, renouée persicaire, renouée scabre, sarrasin de Tartarie, séneçon vulgaire, silène noctiflore, soude roulante (375 g/ha seulement), spargoute des champs, stellaire moyenne, tabouret des champs, vélar fausse giroflée.

Blé d'hiver (milieu semi-aride) - Norstar seulement - en postlevée, à raison de 560 à 750 g/ha

Bourse-à-pasteur, brome des toits, sagesse-des-chirurgiens, tabouret des champs.

Pois chiches et lentilles en postlevée (RÉPRESSION SEULEMENT)**

Chénopode blanc, canola (colza) spontané non résistant aux triazines, moutarde des champs, neslie paniculée, ortie royale, renouée scabre, sarrasin de Tartarie, spargoute des champs, stellaire moyenne, tabouret des champs.

Pois de grande culture, pois de conserverie en postlevée

Chénopode blanc, canola (colza) spontané non résistant aux triazines, moutarde des champs, neslie paniculée, ortie royale, renouée scabre, sarrasin de Tartarie, spargoute des champs, stellaire moyenne, tabouret des champs.

Pois de grande culture, soya, lentilles et féveroles en présemis incorporé avec l'herbicide Treflan E.C.

Brome, brome des seigles, échinochloa pied-de-coq, éragrostide fétide, éleusine de l'Inde, folle avoine, ivraie de Perse, pâturin annuel, sétaire verte, sétaire glauque. Amarante à racine rouge, bourse-à-pasteur, chénopode blanc, canola (colza) spontané non résistant aux triazines, mollugine verticillée, moutarde des champs, ortie royale, pourpier potager, renouée des oiseaux, renouée liseron, renouée persicaire, renouée scabre, saponaire des vaches, stellaire moyenne, tabouret des champs.

Pois de grande culture en présemis incorporé avec l'herbicide Rival

Brome, brome des seigles, digitale sanguine, échinochloa pied-de-coq, éragrostide fétide, éleusine de l'Inde, folle avoine, ivraie de Perse, pâturin annuel, sétaire verte, sétaire glauque. Amarante à racine rouge, bourse-à-pasteur, chénopode blanc, canola (colza) spontané non résistant aux triazines, mollugine verticillée, kochia à balais, moutarde des champs, ortie royale, pourpier potager, renouée des oiseaux, renouée liseron, renouée persicaire, renouée scabre, saponaire des vaches, spargoute des champs, stellaire moyenne, tabouret des champs.

Pommes de terre et pommes de terre - application par système d'irrigation par aspersion

Amarante à racine rouge, bourse-à-pasteur, chénopode blanc, canola (colza) spontané non résistant aux triazines, moutarde des champs, neslie paniculée, ortie royale, renouée persicaire, renouée scabre, sarrasin de Tartarie, spargoute des champs, stellaire moyenne, tabouret des champs.

Brise-vent

Amarante fausse-blite, bourse-à-pasteur, chénopode blanc, folle avoine, panic capillaire, pourpier potager, renouée liseron, sétaire verte, soude roulante, tabouret des champs.

**La répression est une réduction visuelle de la compétition des mauvaises herbes (réduction de population et/ou de vigueur) en comparaison avec une région non traitée.

TYPES DE SOLS ET RESTRICTIONS

Les doses de l'herbicide METRIBUZIN 75DF recommandées sont fonction de la texture du sol et de sa teneur en matière organique. Les tableaux de dosage figurant dans la présente étiquette font état de trois groupes de texture de sol, à savoir les textures grossières, moyennes et fines. S'il est difficile de classer le sol avec certitude, communiquer avec son représentant de UPL NA Inc., son conseiller en sols et cultures ou toute autre personne compétente. Le tableau suivant classe les différents de sols par catégorie de texture :

GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Sable loameux Loam sableux	Loam Loam limoneux Limon Loam sablo-argileux Argile sableuse	Loam limono-argileux Argile limoneuse Loam argileux Argile

- Dans le cas des sols à texture variable comportant des zones de texture grossière et sableuse, certains dommages peuvent être causés aux cultures dans les zones sableuses si la dose utilisée est celle prescrite pour les sols à texture plus fine.
- Les loams sableux et les loams limono-argileux sont des sols transitoires et peuvent être classés en tant que sols à texture moyenne dans certaines régions.
- Ne pas utiliser l'herbicide METRIBUZIN 75DF sur les sols TOURBEUX, au risque d'endommager les cultures subséquentes.
- Ne pas utiliser sur les sols à texture grossière contenant moins de 2 % de matière organique.

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAITEMENTS

PRÉSEMIS INCORPORÉ (TRAITEMENT D'AUTOMNE ET DE PRINTEMPS)

- Travailler la terre au cultivateur avant d'effectuer un traitement avec l'herbicide METRIBUZIN 75DF en mélange en réservoir avec un produit d'association. Dans le cas des chaumes, déchaumer et bien enfouir les tiges, à une profondeur de 10 à 15 cm. Un instrument à disque donne les meilleurs résultats. Afin de ne pas concentrer les graines de folle avoine sous la couche traitée, ne pas labourer la terre (avec une charrue à versoir) avant le traitement.
- Les mélanges en réservoir avec l'herbicide METRIBUZIN 75DF peuvent être appliqués en pleine surface, puis incorporés au sol par deux passages dans différentes directions (voir le tableau ci-après pour des directives précises).
- L'herbicide METRIBUZIN 75DF en mélange en réservoir avec un produit d'association recommandé peut être utilisé à l'automne ou au printemps. La première incorporation doit être effectuée dans les 24 heures suivant le traitement. Dans le cas des traitements d'automne, la deuxième incorporation peut être effectuée au printemps, au moment de la préparation du lit de semence. Il est préférable que les deux incorporations aient lieu à l'automne et qu'elles soient suivies d'un travail du sol à faible profondeur (pulvérisateur ou vibroculteur à 5 à 8 cm de profondeur) au printemps avant le semis.
- L'incorporation faite avec des instruments réglés à une profondeur inférieure à 8 cm ou supérieure à 10 cm peut entraîner une suppression inégale des mauvaises herbes et des dommages aux cultures.
- Un traitement inégal ou une incorporation inadéquate de l'herbicide METRIBUZIN 75DF et de l'herbicide d'association peut entraîner une suppression inégale des mauvaises herbes ou des dommages aux cultures, selon les doses utilisées.
- Lorsque les conditions sont difficiles, notamment en cas de maladie des semis, de températures froides, d'un semis trop profond, d'un excès d'humidité, de fortes concentrations de sel ou de sécheresse, les pousses peuvent être affaiblies et le risque de dommage par les herbicides peut être accru. On peut observer un éclaircissement temporaire de la couleur du bord des feuilles ou des cotylédons ainsi qu'un léger retard de croissance. Ces conditions sont vite corrigées et n'ont généralement pas un effet permanent.

Instrument aratoire	Profondeur de travail	Vitesse du tracteur	Remarques
Pulvérisateur tandem	8 - 10 cm	7 - 10 km/h	Préférable sur chaume
Vibroculteur	8 - 10 cm	10 - 13 km/h	Ne pas utiliser si le sol est croûté, motteux ou trop humide pour assurer un mélange homogène.
Défonceuse	Non recommandé		
Cultivateur à barres			
Herses			
Chisel			
Semoir à houe			

TRAITEMENT EN POSTLEVÉE

- La semence doit être placée à au moins 5 cm sous la surface du sol.
- Ne pas utiliser sur une culture contre-ensemencée de plantes fourragères.
- Ne pas traiter plus d'une fois par saison.
- Ne pas mélanger avec d'autres pesticides, agents mouillants ou surfactants.
- Pour une couverture optimale, tourner la rampe de pulvérisation de 45° vers l'avant.
- L'effet sur les mauvaises herbes peut ne pas être visible avant 7 à 10 jours après le traitement.
- L'herbicide METRIBUZIN 75DF peut être utilisé lorsque la culture est humectée de rosée, mais l'effet sur les mauvaises herbes peut être réduit s'il pleut dans les six heures qui suivent le traitement.
- L'éclaircissement temporaire (7 à 10 jours) de la teinte de la culture et une légère réduction de la hauteur sont parfois observés, tout particulièrement s'il gèle ou s'il fait exceptionnellement chaud au cours des 24 à 48 heures qui suivent le traitement. S'il a gelé, attendre de 4 à 5 jours avant de traiter la récolte avec l'herbicide METRIBUZIN 75DF.
- L'effet sur les mauvaises herbes et la tolérance de la culture peut être amoindri si le traitement avec l'herbicide METRIBUZIN 75DF a lieu après le stade de croissance précisé.
- Laisser s'écouler de 4 à 5 jours entre le traitement avec l'herbicide METRIBUZIN 75DF et un traitement avec d'autres pesticides, notamment des herbicides contre la folle avoine.

BLÉ ET ORGE DE PRINTEMPS - OUEST DU CANADA

- Utiliser la dose prescrite pour un traitement en pleine surface en postlevée avec 80 à 100 L d'eau par hectare.
- Ne pas faire paître ni récolter un champ pour l'alimentation animale qui a été traité dans les 30 jours qui suivent le traitement.
- Ne pas récolter le grain traité dans les 60 jours qui suivent le traitement.
- Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 3 % de matière organique. Un traitement effectué avant une forte pluie ou une irrigation importante (3 cm ou plus) sur des terres à faible teneur en matière organique peut entraîner des dommages à la culture allant de la brûlure des feuilles à la réduction de la population.
- Utiliser la dose la plus élevée pour l'orge afin d'obtenir une suppression résiduelle optimale de la stellaire moyenne et de l'ortie royale ou lorsqu'il y a une forte infestation de mauvaises herbes.

METRIBUZIN 75DF UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du ou des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit

interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

Metribuzin 75DF, utilisé seul ou en mélange en réservoir, appliqué en postlevée sur de l'ORGE DE PRINTEMPS¹

Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance	Produits	Taux par hectare
Feuilles larges annuelles (voir l'étiquette des produits d'association pour connaître les mauvaises herbes supplémentaires)	de 2 à 5 feuilles (mi-tallage)	Metribuzin 75DF	200 - 375 g
	de 3 à 5 feuilles (mi-tallage)	Metribuzin 75DF plus MCPA (amine 500) ou 2,4-D (amine 500)	200 - 375 g 0,85 - 1,1 L 0,85 - 1,1 L
	de 2 à 3 feuilles	Metribuzin 75DF plus Banvel ou Banvel II ou Target Liquide	200 - 275 g 230 mL 230 mL 1,0 - 1,5 L

1. Les variétés Klondike, Leduc, et Johnston tolèrent moins l'herbicide METRIBUZIN 75DF que les autres variétés. Un éclaircissement temporaire de la teinte des plants peut se produire; il peut même, parfois, y avoir rabougrissement de la culture. Traiter ces variétés avec l'herbicide METRIBUZIN 75DF en utilisant l'une des deux méthodes suivantes : 200 à 275 g de l'herbicide METRIBUZIN 75DF seul à l'hectare; 200 g de l'herbicide METRIBUZIN 75DF en mélange en réservoir avec de l'herbicide MCPA. Ne pas mélanger l'herbicide METRIBUZIN 75DF avec les herbicides Banvel, Target ou 2,4-D pour traiter ces variétés.

Metribuzin 75DF utilisé seul ou en mélange en réservoir, appliqué en postlevée sur du BLÉ DE PRINTEMPS

Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance	Produits	Taux par hectare
Feuilles larges annuelles (voir l'étiquette des produits d'association pour connaître les mauvaises herbes supplémentaires)	de 2 à 5 feuilles (mi-tallage)	Metribuzin 75DF	200 - 275 g
	de 3 à 5 feuilles (mi-tallage)	Metribuzin 75DF plus MCPA (amine 500) ou 2,4-D (amine 500)	200 - 275 g
			0,85 - 1,1 L 0,85 - 1,1 L
	de 2 à 4 feuilles ¹	Metribuzin 75DF plus Banvel ou Banvel II	200 - 275 g 230 mL 230 mL
de 2 à 5 feuilles	Metribuzin 75DF plus Target Liquid	200 - 275 g 1,0 - 1,5 L	

1. La tolérance des cultures peut être réduite au stade quatre feuilles.

BLÉ D'HIVER (MILIEU SEMI-ARIDE) - OUEST DU CANADA

- **N'utiliser que sur la variété Norstar.**
- Utiliser les doses prescrites pour un traitement en pleine surface en postlevée avec au moins 100 L d'eau par hectare à la fin de l'automne (octobre ou novembre).
- Traiter après que la culture a commencé à taller et à développer ses racines secondaires, c'est-à-dire d'ordinaire après le stade trois feuilles. Pour être à ce stade, le blé doit d'ordinaire être ensemencé au plus tard le 15 septembre. La culture peut être endommagée si les racines secondaires ne sont pas développées au moment du traitement. Avant d'utiliser l'herbicide METRIBUZIN 75DF, examiner les plants pour déterminer si les racines secondaires se sont développées, et ce, même si les plants ont tallé.

- Pour de meilleurs résultats, traiter avant que les mauvaises herbes n'aient atteint 3 cm de hauteur ou ne présentent des rosettes de 3 cm.
- Ne pas traiter de blé irrigué car des dommages pourraient être causés à la culture.
- Ne pas mélanger l'herbicide METRIBUZIN 75DF avec d'autres pesticides ou engrais liquides.
- L'effet sur les mauvaises herbes peut ne pas être visible jusqu'à ce que la croissance ne reprenne, le printemps suivant.
- N'ensemencer aucune culture pendant les 12 mois qui suivent le traitement.
- La suppression des mauvaises herbes peut être amoindrie si le blé d'hiver est ensemencé dans un chaume de blé de printemps non travaillé.
- Une chlorose temporaire peut survenir après un traitement avec l'herbicide METRIBUZIN 75DF sur le blé d'hiver, particulièrement si une forte gelée survient.

Metribuzin 75DF utilisé seul en postlevée

Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance	Produits	Taux par hectare
Brome des toits et feuilles larges annuelles d'hiver	Début du développement des racines secondaires	Metribuzin 75DF	560-750 g

POIS DE GRANDE CULTURE - OUEST DU CANADA

- Utiliser les doses prescrites pour un traitement en pleine surface en postlevée avec au moins 170 L d'eau par hectare ou en présemis incorporé avec au moins 100 L d'eau par hectare.
- Ne pas traiter plus d'une fois par saison, sauf en cas de traitement fractionné.
- Ne pas faire paître ni récolter un champ pour l'alimentation animale qui a été traité dans les 70 jours qui suivent le traitement.
- Ne pas récolter le grain traité dans les 70 jours qui suivent le traitement
- Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 4 % de matière organique. Un traitement effectué avant une forte pluie ou une irrigation importante (3 cm ou plus) sur des sols à faible teneur en matière organique peut causer des dommages à la culture allant d'une brûlure des feuilles à une réduction de la population.
- Utiliser la dose la plus élevée lorsqu'il y a une forte infestation de mauvaises herbes.

METRIBUZIN 75DF UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du ou des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

METRIBUZIN 75DF, utilisé seul ou en mélange en réservoir, appliqué en postlevée¹

Mauvaises herbes supprimées ²	Produits	Taux par hectare	Remarques
Feuilles larges annuelles (moins de 5 cm de hauteur)	Metribuzin 75DF (traitement simple)	275 - 375 g en un seul traitement	Dans certaines conditions de terrain ou météorologiques, un traitement fractionné avec l'herbicide METRIBUZIN

	Metribuzin 75DF (traitement fractionné)	140 – 190 g par traitement	75DF peut donner de meilleurs résultats qu'un traitement simple. Le premier traitement doit être effectué lorsque les mauvaises herbes sont entre le stade cotylédon et le stade deux feuilles. Le deuxième traitement doit être fait lorsque survient une deuxième vague de mauvaises herbes ou si les mauvaises herbes qui étaient plus avancées lors du premier traitement ont recommencé à pousser. Attendre de 7 à 10 jours entre les traitements.
Amarante à racine rouge, canola (colza) spontané non résistant aux triazines, chénopode blanc, moutarde des champs, renouée persicaire, renouée scabre, tabouret des champs	Metribuzin 75DF plus MCPA Sodium (300 g/L)	190 g 467 mL	

1. Les tiges des pois doivent mesurer moins de 15 cm de long au moment du traitement. Ne pas traiter dans les trois jours qui suivent une période de temps frais, pluvieux ou nuageux, sinon des dommages peuvent être causés à la culture.
2. Le pois peut n'offrir qu'une faible concurrence aux mauvaises herbes. Lorsque les populations de mauvaises herbes sont envahissantes, l'utilisation de l'herbicide METRIBUZIN 75DF seul peut ne pas être suffisamment efficace en raison de la repousse de certaines mauvaises herbes.

METRIBUZIN 75DF utilisé en mélange en réservoir en présemis incorporé (traitement de printemps)¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Textures de sol et taux par hectare	
		GROSSIÈRE (5 à 6 % de matière organique) ²	MOYENNE ou FINE (tous les sols contenant de 6 à 15 % de matière organique) ²
Feuilles larges et graminées annuelles	Metribuzin 75DF plus Treflan E.C. (480 g/L)	375 g 1,7 L	375 - 475 g 2,3 – 3,0 L ³
	ou Rival EC	2,2 L	2,2 - 2,8 L ³

Metribuzin 75DF utilisé en mélange en réservoir en présemis incorporé (traitement d'automne)¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Textures de sol et taux par hectare	
		GROSSIÈRE (5 à 6 % de matière organique) ²	MOYENNE ou FINE (tous les sols contenant de 6 à 15 % de matière organique) ²
Feuilles larges et graminées annuelles	Metribuzin 75DF plus Treflan E.C. (480 g/L)	475 g 2,3 L	475 - 550 g 3,0 - 3,4 L ³

NOTES CONCERNANT L'UTILISATION DE L'HERBICIDE METRIBUZIN 75DF EN MÉLANGE EN**RÉSERVOIR EN PRÉSEMIS INCORPORÉ (TRAITEMENT DE PRINTEMPS ET D'AUTOMNE)**

1. Traitement d'automne : avant le gel. Traitement de printemps : lorsque le sol est assez chaud pour favoriser la germination. Éviter de repiquer des pousses de mauvaises herbes. Semer dans un lit de semence exempt de mauvaises herbes en ayant recours à des pratiques culturales reconnues.

2. Les doses d'herbicides varient selon la teneur en matière organique du sol; plus la teneur en matière organique est élevée, plus la dose d'herbicide requise est élevée.

- Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 4 % de matière organique (traitement d'automne) ou 5 % de matière organique (traitement de printemps).
- Dans le cas des sols contenant de 4 à 6 % (traitement d'automne) ou de 5 à 6 % (traitement de printemps) de matière organique, utiliser la dose recommandée la plus faible.
- Dans le cas des sols contenant entre 6 et 10 % de matière organique, choisir une dose dans la plage recommandée pour les sols à texture moyenne et fine.
- Dans le cas des sols contenant 10 % ou plus de matière organique, utiliser la plus forte dose recommandée (la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges peut ne pas être adéquate).

3. Utiliser la dose élevée dans les champs où il y a une forte infestation de mauvaises herbes.

POIS DE CONSERVERIE - OUEST DU CANADA

- Utiliser les doses prescrites pour un traitement en pleine surface en postlevée avec au moins 170 L d'eau par hectare.
- Ne pas faire paître ni récolter un champ pour l'alimentation animale qui a été traité dans les 70 jours qui suivent le traitement.
- Ne pas récolter dans les 40 jours qui suivent le traitement
- Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 4 % de matière organique. Un traitement effectué avant une forte pluie ou une irrigation importante (3 cm ou plus) sur des sols à faible teneur en matière organique peut causer des dommages à la culture allant d'une brûlure des feuilles à une réduction de la population.
- Utiliser la dose la plus élevée lorsqu'il y a une forte infestation de mauvaises herbes.
- Ne pas mélanger avec d'autres pesticides, agents mouillants ou surfactants.

Metribuzin 75DF utilisé seul en postlevée¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Taux par hectare
Feuilles larges annuelles (moins de 5 cm de hauteur) ²	Metribuzin 75DF	275 - 375 g

1. Les tiges des pois doivent mesurer moins de 15 cm de long au moment du traitement. Ne pas traiter dans les trois jours qui suivent une période de temps frais, pluvieux ou nuageux, sinon des dommages peuvent être causés à la culture.

2. Le pois peut n'offrir qu'une faible concurrence aux mauvaises herbes. Lorsque les populations de mauvaises herbes sont envahissantes, l'utilisation de l'herbicide METRIBUZIN 75DF seul peut ne pas être suffisamment efficace en raison de la repousse de certaines mauvaises herbes.

POIS CHICHES - OUEST DU CANADA

- **N'utiliser que sur les types Desi et Kabuli.**
- Utiliser les doses prescrites pour un traitement en pleine surface en postlevée avec au moins 170 L d'eau par hectare.
- Ne pas appliquer plus d'une fois par saison.
- Ne pas faire paître ni récolter un champ pour l'alimentation animale qui a été traité dans les 70 jours qui suivent le traitement.
- Ne pas récolter dans les 40 jours qui suivent le traitement.
- Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 4 % de matière organique. Un traitement effectué avant une forte pluie ou une irrigation importante (3 cm ou plus) sur des sols à faible teneur en matière organique peut causer des dommages à la culture allant d'une brûlure des feuilles à une réduction de la population.
- Ne pas mélanger avec d'autres pesticides, agents mouillants ou surfactants.

Metribuzin 75DF utilisé seul en postlevée¹

Mauvaises herbes réprimées	Produits	Taux par hectare
Feuilles larges annuelles (moins de 5 cm de hauteur) ²	Metribuzin 75DF	275 g

1. Traiter lorsque les tiges des pois ont atteint le stade 1 à 3 nœuds au-dessus du sol (hauteur maximale de 6 cm).

REMARQUE : UN TRAITEMENT EFFECTUÉ AU-DELÀ DU STADE DE CROISSANCE RECOMMANDÉ PEUT ENDOMMAGER GRAVEMENT LA CULTURE. Ne pas traiter dans les trois jours qui suivent une période de temps frais, pluvieux ou nuageux, sinon des dommages peuvent être causés à la culture.

2. Le pois chiche peut n'offrir qu'une faible concurrence aux mauvaises herbes. Lorsque les populations de mauvaises herbes sont envahissantes, l'utilisation de l'herbicide METRIBUZIN 75DF seul peut ne pas offrir une répression suffisante en raison de la repousse de certaines mauvaises herbes.

LENTILLES - OUEST DU CANADA

- Utiliser les doses prescrites pour un traitement en pleine surface en postlevée avec au moins 170 L d'eau par hectare ou en présemis incorporé avec au moins 100 L d'eau par hectare.
- Ne pas traiter plus d'une fois par saison, sauf si l'on applique les recommandations concernant le traitement fractionné.
- Ne pas faire paître ni récolter un champ pour l'alimentation animale qui a été traité dans les 70 jours qui suivent le traitement.
- Ne pas récolter le grain dans les 70 jours suivant le traitement.
- Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 4 % de matière organique. Un traitement effectué avant une forte pluie ou une irrigation importante (3 cm ou plus) sur des sols à faible teneur en matière organique peut causer des dommages à la culture allant d'une brûlure des feuilles à une réduction de la population.
- Utiliser la dose élevée dans les champs où l'infestation de mauvaises herbes est forte.

Metribuzin 75DF utilisé seul en postlevée¹

Mauvaises herbes réprimées	Produits	Taux par hectare	Remarques
Feuilles larges annuelles (moins de 5 cm de hauteur) ²	Metribuzin 75DF (traitement simple)	275 g en un seul traitement	Dans certaines conditions de terrain ou météorologiques, le traitement fractionné avec l'herbicide METRIBUZIN 75DF peut donner une meilleure répression (arrêt de croissance) des mauvaises herbes qu'un traitement simple. Le premier traitement doit être effectué lorsque les mauvaises herbes sont entre le stade cotylédon et le stade deux feuilles. Le deuxième traitement doit être fait lorsqu'une deuxième vague de mauvaises herbes apparaît ou lorsque les mauvaises herbes qui étaient plus avancées lors du premier traitement ont recommencé à pousser. Attendre de 7 à 10 jours entre les traitements.
	Metribuzin 75DF (traitement fractionné)	140 - 190 g par traitement	

1. Les tiges de lentilles doivent mesurer moins de 15 cm de longueur ou se situer entre les stades 3 à 5 nœuds au moment du traitement. Ne pas traiter dans les trois jours qui suivent une période de temps frais, pluvieux ou nuageux, sinon des dommages peuvent être causés à la culture.

2. La lentille peut n'offrir qu'une faible concurrence aux mauvaises herbes. Lorsque les populations de mauvaises herbes sont envahissantes, l'utilisation de l'herbicide METRIBUZIN 75DF seul peut ne pas offrir une répression suffisante en raison de repousse de certaines mauvaises herbes.

METRIBUZIN 75DF UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du ou des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

METRIBUZIN 75DF utilisé en mélange en réservoir en présemis incorporé (traitement d'automne - avant le gel du sol)

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Textures de sol ¹ et taux par hectare	
		GROSSIÈRE (4-6 % de matière organique) ²	MOYENNE ou FINE (tous les sols contenant entre 6 et 15 % de matière organique) ²
Feuilles larges et Graminées annuelles	Metribuzin 75DF plus Treflan E.C. (480 g/L)	475 g 2,3 L	475 - 550 g 3,0 - 3,4 L ³

1. Ne pas utiliser sur des sols tourbeux.

2. La dose de l'herbicide METRIBUZIN 75DF varie selon la teneur en matière organique du sol; plus la teneur en matière organique est élevée, plus la dose requise de l'herbicide METRIBUZIN 75DF est élevée.

- Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 4 % de matière organique.
- Sur les sols contenant entre 4 et 6 % de matière organique, utiliser la dose recommandée la moins élevée.
- Dans le cas des sols contenant entre 6 et 10 % de matière organique, choisir une dose dans la plage recommandée pour les sols à texture moyenne et fine.
- Dans le cas des sols contenant 10 % de matière organique ou plus, utiliser la dose recommandée la plus élevée (la suppression des feuilles larges peut ne pas être adéquate).

3. Utiliser la dose élevée de l'herbicide Treflan E.C. si l'infestation de folle avoine est importante.

Le travail du sol printanier qui suit un traitement automnal avec l'herbicide METRIBUZIN 75DF plus l'herbicide Treflan E.C. doit être effectué lorsque le sol est assez chaud pour favoriser la germination. Éviter de repiquer les mauvaises herbes; ensemercer dans un lit de semence exempt de mauvaises herbes en ayant recours à des pratiques agricoles reconnues.

SOYA - OUEST DU CANADA

- Utiliser la dose prescrite en présemis incorporé avec au moins 100 L d'eau par hectare.
- VARIÉTÉS : Ne pas utiliser l'herbicide METRIBUZIN 75DF sur AC Brant, Apache, Baron, OAC Eramosa, Maple Amber, Maple Ridge, IA 1003 ou S-240. Avant d'utiliser l'herbicide METRIBUZIN 75DF, consulter son représentant UPI, son détaillant de produits chimiques ou son fournisseur de semences pour obtenir de plus amples renseignements sur la tolérance des variétés de soya.
- Les maladies des semis, les températures froides, la mise en terre trop profonde, l'humidité excessive, un pH élevé (plus de 7,5), de fortes concentrations salines ou la sécheresse peuvent affaiblir les semis de soya et accroître les risques de dommages par l'herbicide METRIBUZIN 75DF et l'herbicide Treflan E.C. Dans de telles circonstances, la croissance peut être retardée ou le rendement réduit.

METRIBUZIN 75DF UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du ou des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

METRIBUZIN 75DF utilisé en mélange en réservoir en présemis incorporé (traitement de printemps)

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Textures de sol et taux par hectare	
		GROSSIÈRE (2-6 % de matière organique) ¹	MOYENNE ou FINE (tous les sols contenant entre 6 et 15 % de matière organique) ¹
Feuilles larges et graminées annuelles	Metribuzin 75DF plus Treflan E.C. (480 g/L)	275 - 375 g 1,7 L	375 - 550 g 2,3 - 3,0 L ²

1. La dose de l'herbicide METRIBUZIN 75DF varie avec la teneur en matière organique du sol; plus la teneur en matière organique est élevée, plus la dose requise de l'herbicide METRIBUZIN 75DF est élevée.

- Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 2 % de matière organique.
- Dans le cas des sols contenant de 2 à 3 % de matière organique, utiliser 275 g/ha.
- Dans le cas des sols contenant de 3 à 6 % de matière organique, utiliser 375 g/ha.
- Dans le cas des sols contenant entre 6 et 10 % de matière organique, choisir une dose dans la plage recommandé pour les sols à texture moyenne et fine.
- Dans le cas des sols contenant 10 % de matière organique ou plus, utiliser la dose recommandée la plus élevée (la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges peut ne pas être adéquate).

2. Utiliser une dose élevée de l'herbicide Treflan E.C. si l'infestation de folle avoine est forte.

FÉVÉROLES - OUEST DU CANADA

- Utiliser la dose prescrite en présemis incorporé avec au moins 100 L d'eau par hectare.
- Ne pas utiliser sur des sols contenant une forte salinité, laquelle peut être déterminée à l'aide d'un test de conductivité réalisé par un laboratoire provincial. Ne pas utiliser le produit lorsque la conductivité est supérieure à 1 ms/cm si la méthode de 1 à 1 est utilisée ou 2 ms/cm si la méthode standard est utilisée.

METRIBUZIN 75DF UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du ou des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

Metribuzin 75DF utilisé en mélange en réservoir en présemis incorporé (traitements de printemps)¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Textures de sol et taux par hectare	
		GROSSIÈRE (2-6 % de matière organique) ²	MOYENNE ou FINE (tous les sols contenant entre 6 et 15 % de matière organique) ²
Feuilles larges et graminées annuelles	Metribuzin 75DF plus Treflan E.C. (480 g/L)	275 - 375 g 1,7 L	375 - 550 g 2,3 L

Metribuzin 75DF utilisé en mélange en réservoir en présemis incorporé (traitements d'automne)¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Textures de sol et taux par hectare	
		GROSSIÈRE (2-6 % de matière organique) ²	MOYENNE ou FINE (tous les sols contenant entre 6 et 15 % de matière organique) ²
Feuilles larges et graminées annuelles	Metribuzin 75DF plus Treflan E.C. (480 g/L)	375 - 475 g 2,3 L	475 - 550 g 3,0 L

REMARQUES CONCERNANT L'UTILISATION DE L'HERBICIDE METRIBUZIN 75DF EN MÉLANGE EN RÉSERVOIR EN PRÉSEMIS INCORPORÉ (TRAITEMENTS DE PRINTEMPS ET D'AUTOMNE)

1. Traitement d'automne : avant le gel. Traitement de printemps : lorsque le sol est assez chaud pour favoriser la germination. Éviter de repiquer des pousses de mauvaises herbes. Semer dans un lit de semence exempt de mauvaises herbes en ayant recours à des pratiques culturales reconnues.
2. Les doses d'herbicides varient selon la teneur en matière organique du sol; plus la teneur en matière organique est élevée, plus la dose d'herbicide requise est élevée.
 - Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 2 % de matière organique.
 - Dans le cas des sols contenant de 2 à 3 % de matière organique, utiliser la dose recommandée la plus faible.
 - Dans le cas des sols contenant de 3 à 6 % de matière organique, utiliser 375 g/ha pour le traitement de printemps ou 475 g/ha pour le traitement d'automne.
 - Dans le cas des sols contenant de 6 à 10 % de matière organique, choisir une dose dans la plage recommandée pour les sols à texture moyenne et fine.
 - Dans le cas des sols contenant une teneur en matière organique de 10 % ou plus, utiliser la dose recommandée la plus forte (la suppression des feuilles larges peut ne pas être adéquate).

**POMMES DE TERRE
MANITOBA, SASKATCHEWAN, ALBERTA
ET INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA
RIVIÈRE DE LA PAIX)**

- Utiliser la dose prescrite pour un traitement en pleine surface en postlevée ou en présemis incorporé avec 100 à 300 L d'eau par hectare.
- Ne pas utiliser sur les variétés Belleisle ou Tobique.
- Avant d'utiliser l'herbicide METRIBUZIN 75DF, consulter son détaillant de produits chimiques, son représentant UPI ou son fournisseur de semences pour obtenir de plus amples renseignements sur la tolérance de nouvelles variétés de pommes de terre.
- Ne pas récolter dans les 60 jours qui suivent le traitement.
- POUR CONNAÎTRE LES UTILISATIONS ADDITIONNELLES EN TERRAIN IRRIGUÉ POUR L'ALBERTA ET LA CÔTE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, VOIR LA SECTION DE LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE QUI TRAITE DES DIRECTIVES D'EMPLOI POUR LES POMMES DE TERRE DANS L'EST DU CANADA.

METRIBUZIN 75DF UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du ou des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

Metribuzin 75DF utilisé seul ou en mélange en réservoir en postlevée¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Taux par hectare
Feuilles larges annuelles mesurant moins de 4 cm de hauteur	Metribuzin 75DF	375 g
Feuilles larges énumérées cidessus plus la sétaire verte	Metribuzin 75DF Plus Prism ²	280 - 375 g ³ 60 g

1. Ne pas utiliser en postlevée sur les variétés Atlantic, Eramosa, les variétés à peau rouge ou les variétés hâtives.
2. L'herbicide Prism doit être appliqué avec un surfactant non ionique c-à-d, Citowett Plus, Agral 90 ou Agsurf à raison de 2L par 1000L de solution de pulvérisation (0,2% v.v.).
3. Le taux d'application de l'herbicide TriCor 75DF de 375g par hectare devrait être utilisé pour les infestations importantes de mauvaises herbes.

UPI Metribuzin 75 utilisé en mélange en réservoir en présemis incorporé¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Taux par hectare
Mauvaises herbes annuelles à feuilles larges	Metribuzin 75DF	375 - 550 g
	plus Eptam Liquide EC Herbicide	4,25 - 5.5 L

1. Ne pas utiliser sur des sols contenant plus de 7 % de matière organique.

POMMES DE TERRE - APPLICATION PAR SYSTÈME D'IRRIGATION PAR ASPERSION

MANITOBA, SASKATCHEWAN, ALBERTA ET INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX)

Les herbicides METRIBUZIN 75DF et Eptam Liquide EC Herbicide sont recommandés pour application en prélevée dans les pommes de terre au moyen d'un système d'irrigation par aspersion conformément aux directives figurant sur cette étiquette. Consulter les rubriques sur les cultures de cette étiquette pour connaître les doses recommandées, les mauvaises herbes supprimées ou réprimées, les restrictions et les précautions particulières.

N'appliquer ce produit qu'avec un système d'irrigation par aspersion (systèmes à rampe-pivot, à déplacement latéral ou fixes) doté de buses basse pression. Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'aucun autre type de système d'irrigation.

Une distribution non uniforme de l'eau traitée peut entraîner des dommages à la culture, une baisse de l'efficacité ou l'apparition de résidus de pesticides illégaux dans la culture.

RÉGLAGE : (Système à rampe-pivot et système automoteur à déplacement latéral)

Les systèmes d'irrigation par aspersion doivent permettre l'application uniforme de l'eau et doivent être réglés avec précision pour l'application de l'herbicide METRIBUZIN 75DF. L'étalonnage et la distribution seront d'autant plus précis que le volume de pulvérisation à l'heure sera élevé (mélange plus dilué de produit et d'eau). Pour régler correctement les systèmes à rampe-pivot et à déplacement latéral, suivre les étapes indiquées ci-dessous :

1. Déterminer le nombre de minutes nécessaires pour effectuer une révolution complète tout en appliquant 6 à 19 mm d'eau par hectare.
2. Déterminer le nombre exact de minutes nécessaires pour injecter 3,8 litres d'eau à la pression de fonctionnement.
3. Diviser le temps requis pour une révolution (étape 1) par le temps requis pour injecter 3,8 litres (étape 2) et multiplier par 3,8. Le résultat est le nombre total de litres de mélange produit/eau à verser dans le réservoir ravitailleur.
4. Verser la quantité requise d'eau dans le réservoir ravitailleur et démarrer le système d'agitation. Ajouter ensuite la quantité nécessaire de l'herbicide METRIBUZIN 75DF à la dose recommandée (Voir TRAITEMENT EN PLEINE SURFACE RECOMMANDÉ) dans le réservoir ravitailleur.

EXEMPLE : Si 20 heures (1 200 minutes) sont requises pour une révolution et si 2 minutes sont requises pour injecter 3,8 litres, un total de 2 280 litres de mélange produit/eau sont nécessaires $[(1200 \div 2) \times 3,8 = 2280]$; pour traiter 55 ha à 0,75 kg/ha, 41,25 kg de l'herbicide METRIBUZIN 75DF sont nécessaires.

Ne pas brancher un système d'irrigation employé pour effectuer un traitement avec pesticides au réseau public de distribution d'eau, à moins d'avoir mis en place les dispositifs de sécurité pour service d'eau public décrits sur l'étiquette du pesticide.

Une personne familière avec le système d'irrigation et responsable de son fonctionnement, ou toute personne sous sa supervision, doit, au besoin, arrêter le système et procéder aux réglages nécessaires.

Le système doit être muni d'un clapet anti-retour, d'une soupape anti-vide et d'un tuyau d'écoulement à basse pression judicieusement situés sur le tuyau d'irrigation de façon à éviter le refoulement du produit et, donc, la contamination de la source d'eau.

Le tuyau d'injection du pesticide doit être muni d'un clapet anti-retour automatique à fermeture rapide pour empêcher le refoulement du produit vers la pompe d'injection.

Le tuyau d'injection du pesticide doit également être muni d'une électrovanne (type solénoïde) normalement fermée située sur le côté admission de la pompe d'injection (p. ex. pompe à membrane) conçue pour utilisation avec des pesticides et pouvant être intégrée à un système de verrouillage.

Ne pas appliquer quand la vitesse du vent favorise la dérive au-delà de la zone à traiter.

Pendant l'application du pesticide, maintenir une agitation continue suffisante dans le réservoir ravitailleur de façon à garder l'herbicide en suspension.

L'application d'un volume d'eau supérieur à la quantité recommandée sur cette étiquette peut entraîner l'herbicide hors de la zone d'activité et donc diminuer la performance du produit. Un recouvrement insuffisant du schéma d'aspersion peut entraîner une suppression des mauvaises herbes déficiente. Un recouvrement excessif du schéma d'aspersion peut entraîner des dommages à la culture. Allouer suffisamment de temps pour permettre l'évacuation complète du pesticide de la tuyauterie et des buses avant de fermer l'alimentation en eau. Pour marquer la fin de la période d'application et s'assurer que le pesticide est complètement évacué, il est possible d'utiliser un colorant indicateur.

Utiliser au moins une partie d'eau pour chaque partie d'herbicide à injecter. L'utilisation d'un plus grand volume d'eau augmentera la précision et l'uniformité de la distribution. L'eau de ruissellement issue de l'irrigation par aspersion doit être pulvérisée de nouveau.

**MÉLANGE EN RÉSERVOIR DE METRIBUZIN 75DF PLUS EPTAM LIQUIDE EC
HERBICIDE¹ :
APPLIQUÉ EN PRÉLEVÉE PAR SYSTÈME D'IRRIGATION PAR ASPERSION**

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Taux par hectare
Mauvaises herbes annuelles à feuilles larges	Metribuzin 75DF	375 - 750 g
	plus Eptam Liquide EC Herbicide	4,25 - 5,5 L

REMARQUES : APPLICATION EN PRÉLEVÉE PAR SYSTÈME D'IRRIGATION PAR ASPERSION :

Appliquer la dose recommandée dans 8 à 19 mm d'eau par hectare par injection continue avec les systèmes à rampe-pivot, ou en au moins 15 à 30 minutes de couverture avec les systèmes fixes ou les systèmes automoteurs à déplacement sur roues. Sur les sols sableux, appliquer dans 8 à 12 mm d'eau et utiliser la dose la plus faible de METRIBUZIN 75DF et Eptam Liquide EC Herbicide. Appliquer avant la levée de la culture et des mauvaises herbes. Utiliser la dose la plus élevée pour supprimer les graminées ou si les populations de mauvaises herbes à feuilles larges sont denses. Ne pas récolter moins de 60 jours après l'application.

1. N'utiliser pas ce produit sur les cultivars Belleisle et Tobique.

ASPERGERAIES (établies) - OUEST DU CANADA

- VOIR LA SECTION DE LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE QUI CONTIENT LES RECOMMANDATIONS APPLICABLES À LA CULTURE DE L'ASPERGE DANS L'EST DU CANADA.

BRISE-VENT - OUEST DU CANADA

- Appliquer la dose recommandée sous forme de traitement de pleine surface en présemis incorporé dans au moins 100 à 225 L d'eau par hectare
- Ne pas appliquer plus d'une fois par saison.
- Ne pas utiliser dans les sols contenant moins de 5 % de matière organique.
- La suppression des mauvaises herbes à feuilles larges peut ne pas être satisfaisante dans les sols contenant 10 % ou plus de matière organique.
- La présence de maladies de plantules, le temps frais, un semis trop profond, un excès d'humidité, un pH supérieur à 7,5, une forte concentration en sel et la sécheresse peuvent affaiblir les plantules et augmenter les risques de dommages causés par le mélange en réservoir des herbicides METRIBUZIN 75DF et Treflan E.C.

METRIBUZIN 75DF UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface.

METRIBUZIN 75DF utilisé en mélange en réservoir en présemis incorporé (traitements de printemps)

Culture	Produits	Taux par hectare
Espèces utilisées comme brisevent :	Metribuzin 75DF	400 g
Frêne vert	plus Treflan E.C. (480 g/L)	5,2 L
Caragana		
Cerisier de Virginie		
Lilas tardif		
Peuplier		
Amélanchier		

Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou des marques de commerce de leurs fabricants respectifs.

Herbicide Valtera^{MC}

HERBICIDE
Granulés dispersables dans l'eau
USAGE COMMERCIAL

Herbicide de prélevée pour le soja, le maïs de grande culture, le blé de printemps, les pois chiches, les pois de champs, les lentilles [variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes], le tournesol et la luzerne établie cultivée pour la semence ainsi que pour garder le sol dénudé sur des espaces non cultivés, en incluant à la ferme. Aussi pour l'aide à la récolte pour les graines sèches de légumineuses (sauf le soja) et le blé.

PRINCIPE ACTIF :
Flumioxazine..... 51,1 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Avertissement : Ce produit contient l'allergène sulfites.

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 29230
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION - POISON

Contenu net : 2,27 kg

Valent Canada, Inc.
201-230 Hanlon Creek Blvd.
Guelph, Ontario, Canada
N1C 0A1
519-767-9262
www.valent.ca

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.
Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.
Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-682-5368

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter d'inhaler les poussières et le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Nocif en cas d'inhalation.

Porter des lunettes de protection étanches ou un écran facial pour manipuler le produit concentré. Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail. Se laver les mains et le visage à fond avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes. Laver immédiatement toute éclaboussure accidentelle du produit concentré ou de la solution de pulvérisation sur la peau, les vêtements ou dans les yeux. Si ce produit antiparasitaire pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Après le travail, changer de vêtements et se laver à fond sur toute la surface du corps. Laver les vêtements contaminés séparément des vêtements de la maisonnée avant de les remettre.

Utiliser le scénario de mélange, de chargement et d'application approprié, conformément au tableau ci-dessous. Porter aussi une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures, des chaussettes, ainsi que des lunettes de protection étanches ou un écran facial pour l'entretien et le nettoyage de l'équipement.

Équipement	Équipement de protection individuelle		Quantité maximale de produit manipulée par jour
	Mélangeur/chargeur	Applicateur	
Rampe de pulvérisation	Combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures et des lunettes de protection étanches ou un écran facial	Cabine ouverte : combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, chaussures, chaussettes, gants résistant aux produits chimiques, et respirateur avec cartouche contre les vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec préfiltre approuvé pour les pesticides, ou boîte filtrante approuvée pour les pesticides par le NIOSH.	43 kg
		Cabine fermée : chemise à manches longues, pantalon long, chaussures, chaussettes. (Pas de gants requis, mais on doit les avoir disponible pour les activités d'entretien.)	
Pulvérisateur d'emprise	Combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et		7,0 kg

Équipement	Équipement de protection individuelle		Quantité maximale de produit manipulée par jour
	Mélangeur/chargeur	Applicateur	
	un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Les préposés au mélange et au chargement doivent aussi porter des lunettes de protection étanches ou un écran facial.		
Pulvérisateur à dos ou pulvérisateur manuel à haute pression	Combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, gants résistant aux produits chimiques, chaussures, chaussettes et respirateur avec cartouche contre les vapeurs organiques approuvé par NIOSH avec préfiltre approuvé pour les pesticides, ou boîte filtrante approuvée pour les pesticides par NIOSH. Les préposés au mélange et au chargement doivent aussi porter des lunettes de protection étanches ou un écran facial.		1,2 kg
Pulvérisateur manuel à basse pression	Combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, gants résistant aux produits chimiques, chaussures, chaussettes et respirateur avec cartouche contre les vapeurs organiques approuvé par NIOSH avec préfiltre approuvé pour les pesticides, ou boîte filtrante approuvée pour les pesticides par NIOSH. Les préposés au mélange et au chargement doivent aussi porter des lunettes de protection étanches ou un écran facial.		0,315 kg

Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive hors des endroits traités. Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui permet le contact avec les travailleurs ou avec d'autres personnes, ni directement, ni par la dérive du brouillard de pulvérisation. Empêcher toute personne non protégée d'accéder aux endroits traités ou aux environs qui pourraient être atteints par la dérive. Seuls les applicateurs dûment protégés devraient avoir accès aux endroits traités pendant l'application.

L'application est limitée aux zones non-résidentielles, seulement lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitations ou d'autres lieux d'activités humaines telles des résidences, chalets, écoles ou aires récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température et du réglage de l'équipement d'épandage et du pulvérisateur.

Ne pas retourner ni permettre à quiconque de retourner sur les lieux traités tant que la solution pulvérisée n'est pas sèche sur les sols dénudés des espaces non cultivés. Pour tous les usages agricoles, ne pas retourner ni permettre aux travailleurs de retourner sur les lieux traités à l'intérieur d'un délai de sécurité de 12 heures après le traitement.

Ne pas appliquer sur les sols de texture fine.

Délai à respecter avant le broutage :

Après l'application de l'herbicide Valtera^{MC}, suivre les restrictions suivantes sur le broutage :

Pour le maïs de grande culture :

- NE PAS permettre au bétail de brouter les champs dans les 93 jours suivant l'application.
- NE PAS récolter le fourrage vert et l'ensilage dans les 93 jours suivant l'application.

Pour le soja :

- NE PAS récolter le fourrage vert et ne pas permettre au bétail de brouter les champs dans les 21 jours suivant l'application.
- NE PAS couper le foin/paille dans les 50 jours suivant l'application.

Pour le blé :

- NE PAS récolter le fourrage vert et ne pas permettre au bétail de brouter les champs dans les 26 jours suivant l'application.
- NE PAS couper le foin/paille dans les 52 jours suivant l'application.

Pour toutes les autres cultures :

- NE PAS permettre au bétail de brouter les champs traités et ne pas récolter les cultures traitées pour l'alimentation du bétail.

Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.

Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.

Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou sur des sols qui risquent d'être déplacés par le vent, à moins de pouvoir les irriguer immédiatement après l'application.

Si l'on prévoit utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si l'on a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, s'adresser à Valent Canada, Inc.

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant au 1-800-682-5368. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit doit répondre spécifiquement aux exigences qui suivent.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques et pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI. Toxique pour les petits animaux sauvages. Toxique pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dont les habitats se situent à proximité des zones d'épandage, comme les haies et les boisés.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ÉLIMINATION

NE PAS UTILISER CE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de

son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver dans le contenant d'origine, au frais et au sec, dans un endroit sécuritaire. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans des contenants d'aliments ou de boissons. Ne pas entreposer ni transporter près des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans les résidences ni à proximité de celles-ci. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Valtera, et un herbicide du groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Valtera et à d'autres herbicides du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Valtera ou les herbicides du même groupe 14 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet

- l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
 - Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
 - Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
 - Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Valent Canada, Inc. au 1-800-682-5368 ou à www.valent.ca.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide Valtera, quand il est utilisé conformément aux directives contenues dans cette étiquette, permet la suppression résiduelle des mauvaises herbes sensibles dans le soja, le maïs de grande culture, le blé de printemps, les pois chiches, les pois des champs, les lentilles [variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes], le tournesol et la luzerne établie cultivée pour la semence et il permet aussi de garder le sol dénudé sur des espaces non cultivés à la ferme. Il peut aussi être utilisé pour l'aide à la récolte dans le sous-groupe de cultures 6C pour les graines sèches de légumineuses [y compris haricot (*Lupinus* spp.), haricot (*Phaseolus* spp.) haricot (*Vigna* spp.), gourgane (fève des marais), pois chiche, guar, dolique d'Égypte, lentille, pois (*Pisum* spp.), pois cajan (sauf le soja)] et le blé. L'herbicide Valtera est efficace lorsqu'il est utilisé comme herbicide de prélevée pour la suppression sélective de mauvaises herbes graminées et dicotylédones. L'herbicide Valtera supprime les mauvaises herbes par l'inhibition de la protoporphyrinogène oxydase (PPO), une enzyme essentielle à la biosynthèse de la chlorophylle. Les mauvaises herbes en germination sont supprimées en prélevée, lorsqu'elles sont exposées à la lumière du soleil après être entrées en contact avec l'herbicide appliqué sur le sol. L'herbicide Valtera produit une suppression en prélevée optimale des mauvaises herbes lorsqu'il est appliqué sur un sol propre, exempt de mauvaises herbes. Le fait de remuer le sol après l'application peut réduire l'efficacité de l'herbicide.

L'herbicide Valtera procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction du taux utilisé, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Toujours lire et suivre les directives pour tout produits de mélange en cuve avant l'utilisation. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

Restrictions pour la rotation des cultures

Les cultures alternes suivantes peuvent être cultivées après l'utilisation de l'herbicide Valtera au taux précisé. Le fait de les semer avant la fin de l'intervalle de rotation recommandé peut entraîner des dommages à la culture.

Taux de l'herbicide Valtera	Culture	Intervalle de rotation
105 à 140 g/ha [pour aide à la récolte pour les graines sèches de légumineuses (sauf le soja)]	Blé d'hiver	7 jours
140 g/ha	Soja, maïs de grande culture, pois des champs, pois chiches	Immédiatement
	Tournesol	30 jours
	Blé de printemps, Lentilles [variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes]	7 jours
	Blé dur	30 jours
	Blé d'hiver	4 mois
	sorgho, haricots secs communs ¹ , canola	9 mois
	Luzerne, orge	11 mois
	Toutes les autres cultures non mentionnées ²	12 mois
210 g/ha	Soja, maïs de grande culture, pois des champs, pois chiches	Immédiatement
	Tournesol	2 mois
	Blé de printemps	7 jours
	Blé d'hiver	4 mois
	Lentilles [variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes]	6 mois
	Sorgho, haricots secs communs ¹	9 mois
	Luzerne, orge, canola	11 mois
	Toutes les autres cultures non mentionnées ²	12 mois

¹ Les variétés de haricots secs communs varient quant à leur degré de tolérance aux herbicides, y compris à l'herbicide Valtera. Comme les variétés de haricots secs communs cultivées comme cultures alternes n'ont pas toutes fait l'objet de tests de tolérance à l'herbicide Valtera, le premier semis de haricots secs communs effectué dans un champ qui a précédemment été traité par l'herbicide Valtera devrait se limiter à une petite surface afin de confirmer la tolérance de la variété avant de l'adopter pour la culture à grande échelle. Il est également recommandé de consulter votre fournisseur de semences pour obtenir de l'information sur la tolérance de variétés précises de haricots communs lorsqu'elles sont cultivées dans un champ qui a précédemment été traité par l'herbicide Valtera.

² Un essai biologique en plein champ doit avoir été exécuté avec succès avant le semis des cultures non nommées.

MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION ET LE PULVÉRISATEUR

Utiliser un équipement d'application terrestre seulement. Avant d'appliquer l'herbicide Valtera, s'assurer que l'équipement est propre et bien entretenu. Les buses doivent être espacées uniformément sur la rampe et vérifiées fréquemment pour s'assurer d'un épandage précis. Pour les traitements généralisés, utiliser un pulvérisateur commercial standard pour l'application au sol muni de buses conçues pour fournir la pression et le volume de pulvérisation souhaités. Pour l'épandage en bandes, utiliser proportionnellement moins d'eau et moins d'herbicide Valtera à l'hectare.

Les résidus de l'herbicide Valtera laissés dans le système d'épandage peuvent endommager la culture subséquente traitée. L'équipement d'épandage utilisé pour appliquer l'herbicide Valtera ne devrait pas être utilisé pour appliquer d'autres substances sur le feuillage des plantes, quelles qu'elles soient. L'équipement d'épandage doit être lavé tous les jours après l'application de l'herbicide Valtera. Nettoyer l'équipement d'épandage comme suit après l'application de l'herbicide Valtera :

1. Vider complètement la cuve et rincer le pulvérisateur à fond, y compris l'extérieur et l'intérieur de la cuve et tous les tamis. Remplir la cuve du pulvérisateur d'eau propre et rincer à fond les conduites, les rampes, les buses et les tamis.
2. Remplir la cuve complètement, ajouter 4 litres d'ammoniaque à usage domestique (contenant 3% d'ammoniaque) pour 400 litres d'eau, faire circuler dans le pulvérisateur pendant 5 minutes, puis faire circuler dans les conduites, les rampes, les buses et les tamis pendant au moins 15 minutes.
3. Vider complètement la cuve.
4. Ajouter assez d'eau dans la cuve du pulvérisateur pour permettre le rinçage de toutes les conduites, rampes, buses et tamis pendant 3 minutes.
5. Enlever les buses et les tamis et les rincer séparément avec de l'eau propre.
6. Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant le nettoyage de l'équipement.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié ou aux 2/3 du volume d'eau propre désiré. Agiter lentement.
2. Tout en poursuivant l'agitation, ajouter lentement l'herbicide Valtera dans la cuve. Le système d'agitation doit créer des rides ou des ondulations à la surface de l'eau.
3. Si on procède au mélange en cuve de l'herbicide Valtera avec d'autres herbicides homologués, ajouter d'abord les sacs hydrosolubles, puis les formulations sèches, les suspensions concentrées, les concentrés émulsifiables et finalement les solutions. Ne préparer que la quantité de mélange requise pour l'utilisation immédiate.

4. Ajouter les adjuvants ou les agents tensioactifs, si recommandés.
 5. Remplir la cuve jusqu'au niveau d'eau désiré. **Poursuivre l'agitation jusqu'à ce que toute la solution ait été appliquée.**
 6. Ne préparer que la quantité de mélange pouvant être appliquée la journée même. L'herbicide Valtera devrait être appliqué dans les 6 heures suivant la préparation du mélange.
- Comme pour tout produit antiparasitaire qui n'est pas homologué pour l'utilisation dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** utiliser pour la suppression des plantes aquatiques.
 - **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, les sources d'eau potable ni les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

Application au moyen d'un pulvérisateur pour grandes cultures : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à la classification « moyenne » de l'ASAE S572.1. La rampe doit être placée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'équipement de pulvérisation aérienne.

Appliquer avec prudence si les conditions créent un risque de dérive vers des personnes non protégées ou vers des aliments, des fourrages ou d'autres plantes et cultures qui pourraient être endommagées ou devenir impropres à la vente, à l'utilisation ou à la consommation.

Utiliser les gouttelettes les plus grosses possibles permettant d'obtenir une efficacité acceptable. Pour éviter le plus possible la formation de très petites gouttelettes, choisir un type de buses approprié et les orienter autant que possible dans la direction opposée au vent.

Appliquer lorsque la vitesse du vent favorise un dépôt ciblé de la solution.

Ne pas appliquer pendant les inversions de température. Les inversions sont caractérisées par un air stable et des températures croissantes à mesure qu'on s'éloigne du sol en hauteur. La présence de brume ou de bruine peut être un signe d'inversion dans les zones humides. Lorsque la réglementation locale le permet, l'applicateur peut détecter la présence d'une inversion s'il produit de la fumée et observe ensuite une couche de fumée près de la surface du sol.

Un taux d'humidité faible et une température élevée augmentent le taux d'évaporation des gouttelettes pulvérisées et par conséquent, la probabilité d'une dérive accrue. Éviter d'appliquer en présence d'un taux d'humidité faible et/ou de températures élevées.

Tout l'équipement d'épandage au sol doit être bien entretenu et étalonné avec l'utilisation d'un support de pulvérisation approprié.

ZONES TAMPONS :

AUCUNE zone tampon n'est requise si on utilise les méthodes ou équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel, pulvérisateur à dos, traitement localisé, ou pulvérisateur à faible hauteur muni d'écrans ou de cônes antidérive qui assure que la dérive de pulvérisation ne puisse entrer en contact avec les fruits ou le feuillage du verger.

Pour l'application sur des emprises, aucune zone tampon n'est requise pour protéger les habitats terrestres vulnérables. Cependant, il faut utiliser les meilleures stratégies d'application existantes qui minimisent la dérive hors cible, y compris celles liées aux conditions météorologiques (par ex. direction du vent, vitesse des vents réduits) et à l'équipement de pulvérisation (par ex. grosses gouttelettes, minimisation de la hauteur au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent toutefois observer les zones tampons spécifiées pour la protection des habitats terrestres et aquatiques vulnérables.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les pâturages, forêts, plantations brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et bosquets d'arbustes) et des habitats sensibles d'eau douce (tels que les lacs, cours d'eau, marécages, étangs, fondrières des Prairies, marais, réservoirs et terres humides) et habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection de :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de:		Habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur pour grandes cultures	Haricots sec	2	1	0	0	5
	Soja, maïs de grande culture, blé de printemps, Sous-Groupe de Cultures 6C (graines sèches de légumineuses (sauf le soja)), tournesol	3	1	1	0	10
	Sols nus, espaces non-cultivés	5	2	1	1	25*
	Luzerne établie cultivée pour la semence	4	2	1	0	15

* Aucune zone tampon n'est requise pour protéger les habitats terrestres vulnérables dans le cas d'application sur des emprises y compris le ballast de voie ferrée, les emprises de chemin de fer et d'hydroélectricité et les raccordements de services publics.

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) requise parmi les produits utilisés dans le mélange; utiliser les gouttelettes les plus grosses possibles (catégories de l'ASAE) recommandées dans les étiquettes des produits utilisés dans le mélange.

Les zones tampons de la dérive de pulvérisation de ce produit peuvent être modifiées en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant à la calculatrice de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

MODE D'EMPLOI DANS LE SOJA

L'herbicide Valtera procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction du taux utilisé, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. L'inondation du sol après l'application de l'herbicide Valtera endommage gravement la culture. On peut réduire grandement le risque de dommages à la culture en veillant à appliquer l'herbicide sur un sol

bien drainé, en semant à une profondeur d'au moins 4 cm, en utilisant des semences de qualité et en couvrant complètement les semences avec le sol avant d'effectuer un traitement de prélevée. Le sol traité qui est projeté sur une culture qui vient de lever peut causer des dommages temporaires.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Valtera dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Valtera, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Valtera supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Valtera pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Valtera, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

Si la culture traitée par l'herbicide Valtera est perdue à cause d'une catastrophe telle que la grêle ou une autre condition météorologique extrême, le soja peut être ressemé immédiatement, pourvu que l'herbicide Valtera n'ait pas été appliqué à un taux supérieur à 210 g/ha sur la culture perdue. La culture risque d'être endommagée si ces restrictions ne sont pas respectées.

Les semoirs directs qui déplacent le sol pendant le semis peuvent entraîner une suppression réduite des mauvaises herbes dans le rang. Lorsqu'on utilise ce type de semoir, appliquer l'herbicide Valtera dans les 3 jours suivant le semis et avant la levée du soja.

Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite.

Appliquer une seule fois par saison de croissance.

MOMENT DU TRAITEMENT

L'herbicide Valtera procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans le soja. Appliquer l'herbicide Valtera à l'aide d'un équipement d'épandage au sol avant le semis, au semis ou après le semis, mais avant la levée de la culture. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'équipement de pulvérisation aérienne. Application terrestre seulement.

Application en prélevée

L'herbicide Valtera peut être appliqué dans le soja avant le semis ou dans les 3 jours suivant le semis, avant la levée du soja. Toute application effectuée après que les jeunes pousses de soja ont commencé à fendiller le sol ou à lever endommagera gravement la culture. Si l'herbicide Valtera est appliqué à un taux de 210 g/ha sur les sols de texture moyenne, il est possible que des dommages au soja soient observés après l'application.

Traitements de désherbage total (au printemps et à l'automne)

L'herbicide Valtera peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer du soja directement sur un sol rattaché, comme culture-abri ou dans les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer des mauvaises herbes levées, effectuer un mélange en cuve avec du glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage total sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Restrictions sur le Mélange en Cuve

Ne pas mélanger l'herbicide Valtera, ou l'utiliser dans le même champs qu'un produit de flufenacet, metolachlore ou s-metolachlore, dimethanamid ou dimethanamid-p, alachlore, ou acetochlore, comme il est possible que des dommages au soja soient observés après l'application.

SOJA – Taux d'emploi et mauvaises herbes			
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol¹	TAUX (g/ha)	REMARQUES
Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l'est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) y compris les herbicides du groupe 2, 4 et 9 résistantes kochia à balais Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>) Stellaire moyenne (<i>Stellaria media</i>)	Texture grossière, <5 % de matière organique	140	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.
Amarante de Palmer (<i>Amaranthus palmeri</i>) Amarante tuberculée, y compris les biotypes résistants aux herbicides des groupes 2, 5 et 9 <i>Répression seulement :</i> Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>) Canola spontané (<i>Brassica napus</i>) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, glufosinate, et imidazolinone	Texture moyenne, <5 % de matière organique	210	Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide Valtera en mélange en cuve ² avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg m.a./ha.

¹: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

²: Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

MODE D'EMPLOI DANS LE MAÏS DE GRANDE CULTURE (travail minimum du sol et semis direct)

L'herbicide Valtera procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction du taux utilisé, des précipitations et de la température. La

durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Utiliser exclusivement dans les champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct et où les résidus de culture de l'année précédente n'ont pas été incorporés dans le sol. Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. La culture subira de graves dommages si le sol est inondé après l'application de l'herbicide Valtera.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Valtera dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Valtera, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Valtera supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Valtera pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Valtera, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. Ne pas irriguer entre la levée du maïs et le stade de 2 feuilles.

La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage. Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite. Les semoirs directs qui déplacent le sol pendant le semis peuvent entraîner une suppression réduite des mauvaises herbes dans le rang.

Appliquer une seule fois par saison de croissance.

MOMENT DU TRAITEMENT

Application en prélevée

L'herbicide Valtera procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans le maïs de grande culture. Appliquer l'herbicide Valtera au moyen d'un équipement d'épandage au sol, de 7 à 30 jours avant le semis du maïs fourrager dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct.

Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)

L'herbicide Valtera peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer du maïs de grande culture directement sur les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage total sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'équipement de pulvérisation aérienne. Application terrestre seulement.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol ¹	TAUX (g/ha)	REMARQUES
Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l'est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) y compris les herbicides du groupe 2, 4 et 9 résistantes kochia à balais Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>) Stellaire moyenne (<i>Stellaria media</i>) Amarante de Palmer (<i>Amaranthus palmeri</i>) Amarante tuberculée, y compris les biotypes résistants aux herbicides des groupes 2, 5 et 9 <i>Répression seulement :</i> Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>) Canola spontané (<i>Brassica napus</i>) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, glufosinate, et imidazolinone	Texture grossière, <5 % de matière organique	140	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes de 7 à 30 jours avant le semis du maïs fourrager dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct. Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide Valtera en mélange en cuve ² avec un produit à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg m.a./ha
	Texture moyenne, <5 % de matière organique	210	

¹: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

²: Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

MODE D'EMPLOI DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS (travail minimum du sol et semis direct)

L'herbicide Valtera procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction du taux utilisé, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Utiliser exclusivement dans les champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct et où les résidus de culture de l'année précédente n'ont pas été incorporés dans le sol. Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. La culture subira de graves dommages si le sol est inondé après l'application de l'herbicide Valtera.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Valtera dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de

l'herbicide Valtera, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Valtera supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Valtera les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Valtera, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. Ne pas irriguer le blé de printemps entre la levée et l'épiaison.

La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage. Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite. Les semoirs directs qui déplacent le sol pendant le semis peuvent entraîner une suppression réduite des mauvaises herbes dans le rang.

Appliquer une seule fois par saison de croissance.

MOMENT DU TRAITEMENT

Application en prélevée (printemps)

L'herbicide Valtera procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans le blé de printemps. Appliquer l'herbicide Valtera au moyen d'un équipement d'épandage au sol, au moins 7 jours avant le semis du blé de printemps dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct. Le blé doit être semé à une profondeur minimale de 2,5 cm (1 po) pour assurer la sécurité de la culture.

Ne pas planter de blé dur dans les 30 jours suivant l'application de l'herbicide Valtera.

Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)

L'herbicide Valtera peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer du blé de printemps directement sur les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage total sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Désherbage total à l'automne : Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant les premiers gels et lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces sont encore en croissance, afin de permettre une absorption et une activité maximales de l'herbicide. Les applications effectuées après un gel meurtrier produisent une suppression réduite des mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hiver anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'équipement de pulvérisation aérienne. Application terrestre seulement.

BLÉ DE PRINTEMPS – Taux d'emploi et mauvaises herbes (APPLICATION EN AUTOMNE)			
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol¹	TAUX (g/ha)	REMARQUES

<p>Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l'est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) y compris les herbicides du groupe 2, 4 et 9 résistantes kochia à balais</p> <p>Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>) Stellaire moyenne (<i>Stellaria media</i>)</p> <p>Amarante de Palmer (<i>Amaranthus palmeri</i>) Amarante tuberculée, y compris les biotypes résistants aux herbicides des groupes 2, 5 et 9</p> <p><i>Répression seulement :</i> Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>) Canola spontané (<i>Brassica napus</i>) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, glufosinate, et imidazolinone</p>	Texture grossière, <5 % de matière organique	140	<p>Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes, à l'automne. Le printemps suivant, semer du blé de printemps dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct.</p> <p>Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide Valtera en mélange en cuve² avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg m.a./ha</p>
	Texture moyenne, <5 % de matière organique	210	

¹: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

²: Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

BLÉ DE PRINTEMPS – Taux d’emploi et mauvaises herbes (APPLICATION AU PRINTEMPS)			
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol¹	TAUX² (g/ha)	REMARQUES
Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l’est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) y compris les herbicides du groupe 2, 4 et 9 résistantes kochia à balais Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>) Stellaire moyenne (<i>Stellaria media</i>) Amarante de Palmer (<i>Amaranthus palmeri</i>) Amarante tuberculée, y compris les biotypes résistants aux herbicides des groupes 2, 5 et 9 <i>Répression seulement :</i> Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>) Canola spontané (<i>Brassica napus</i>) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, glufosinate, et imidazolinone	Texture grossière ou moyenne, <5 % de matière organique	140	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes, au moins 7 jours avant le semis du blé de printemps dans des champs où l’on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct. Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l’herbicide Valtera en mélange en cuve ³ avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d’isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg m.a./ha

¹: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

²: La durée de la suppression résiduelle peut être réduite de 140 g/ha dans les sols à texture moyenne < 5 % en matière organique.

³: Consulter l’étiquette du produit d’association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

MODE D’EMPLOI DANS LES POIS DES CHAMPS

L’herbicide Valtera procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l’acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l’effet herbicide varie en fonction du taux utilisé, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l’augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Il faut de l’humidité pour activer l’herbicide Valtera dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l’application de l’herbicide Valtera, l’efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d’humidité adéquat suit les conditions sèches, l’herbicide Valtera supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L’herbicide Valtera pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l’application mais avant que l’herbicide ne soit activé par la

pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Valtera, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. La suppression sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite.

Appliquer une seule fois par saison de croissance.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'équipement de pulvérisation aérienne. Application terrestre seulement.

MOMENT DU TRAITEMENT

Application en prélevée (printemps)

L'herbicide Valtera procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans les pois des champs. Appliquer l'herbicide Valtera au moyen d'un équipement d'épandage au sol, avant le semis ou dans les 3 jours suivant le semis et avant la levée. Toute application effectuée après que les jeunes pousses de pois des champs ont commencé à fendiller le sol ou à lever endommagera gravement la culture.

Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)

L'herbicide Valtera peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer des pois des champs directement sur les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage total sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Désherbage total à l'automne : Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant les premiers gels et lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces sont encore en croissance, afin de permettre une absorption et une activité maximales de l'herbicide. Les applications effectuées après un gel meurtrier produisent une suppression réduite des mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hiver anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

POIS DES CHAMPS – Taux d’emploi et mauvaises herbes (APPLICATION EN AUTOMNE)			
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol¹	TAUX (g/ha)	REMARQUES
Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l’est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) y compris les herbicides du groupe 2, 4 et 9 résistantes kochia à balais	Texture grossière, <5 % de matière organique	140	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.
Vergereette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>) Stellaire moyenne (<i>Stellaria media</i>) Amarante de Palmer (<i>Amaranthus palmeri</i>) Amarante tuberculée, y compris les biotypes résistants aux herbicides des groupes 2, 5 et 9 <i>Répression seulement :</i> Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>) Canola spontané (<i>Brassica napus</i>) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, glufosinate, et imidazolinone	Texture moyenne, <5 % de matière organique	210	Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l’herbicide Valtera en mélange en cuve ² avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel de potassium, à raison de 900 g m.a./ha

¹: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

²: Consulter l’étiquette du produit d’association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

POIS DES CHAMPS – Taux d’emploi et mauvaises herbes (APPLICATION AU PRINTEMPS)			
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol¹	TAUX² (g/ha)	REMARQUES
Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l’est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) y compris les herbicides du groupe 2, 4 et 9 résistantes kochia à balais Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>) Stellaire moyenne (<i>Stellaria media</i>) Amarante de Palmer (<i>Amaranthus palmeri</i>) Amarante tuberculée, y compris les biotypes résistants aux herbicides des groupes 2, 5 et 9 <i>Répression seulement :</i> Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>) Canola spontané (<i>Brassica napus</i>) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, glufosinate, et imidazolinone	Texture grossière ou moyenne, <5 % de matière organique	140	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l’herbicide Valtera en mélange en cuve ³ avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel de potassium, à raison de 900 g m.a./ha

¹: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

²: La durée de la suppression résiduelle peut être réduite de 140 g/ha dans les sols à texture moyenne < 5 % en matière organique.

³: Consulter l’étiquette du produit d’association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

MODE D’EMPLOI DANS LES POIS CHICHES

L’herbicide Valtera procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l’acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l’effet herbicide varie en fonction du taux utilisé, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l’augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Il faut de l’humidité pour activer l’herbicide Valtera dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l’application de l’herbicide Valtera, l’efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d’humidité adéquat suit les conditions sèches, l’herbicide Valtera supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L’herbicide Valtera pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germe après l’application mais avant que l’herbicide ne soit activé par la pluie ou l’irrigation, ou les plants qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Valtera, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. La suppression sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite.

Appliquer une seule fois par saison de croissance.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'équipement de pulvérisation aérienne. Application terrestre seulement.

MOMENT DU TRAITEMENT

Application en prélevée (printemps)

L'herbicide Valtera procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans les pois chiches. Appliquer l'herbicide Valtera au moyen d'un équipement d'épandage au sol, avant le semis ou dans les 3 jours suivant le semis et avant la levée. Toute application effectuée après que les jeunes pousses de pois chiches ont commencé à fendiller le sol ou à lever endommagera gravement la culture.

Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)

L'herbicide Valtera peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer des pois chiches directement sur les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage total sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Désherbage total à l'automne : Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant les premiers gels et lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces sont encore en croissance, afin de permettre une absorption et une activité maximales de l'herbicide. Les applications effectuées après un gel meurtrier produisent une suppression réduite des mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hiver anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

POIS CHICHES – Taux d’emploi et mauvaises herbes (APPLICATION EN AUTOMNE)			
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol¹	TAUX (g/ha)	REMARQUES
Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l’est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) y compris les herbicides du groupe 2, 4 et 9 résistantes kochia à balais Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>) Stellaire moyenne (<i>Stellaria media</i>) Amarante de Palmer (<i>Amaranthus palmeri</i>) Amarante tuberculée, y compris les biotypes résistants aux herbicides des groupes 2, 5 et 9 <i>Répression seulement :</i> Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>) Canola spontané (<i>Brassica napus</i>) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, glufosinate, et imidazolinone	Texture grossière, <5 % de matière organique	140	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.
	Texture moyenne, <5 % de matière organique	210	Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l’herbicide Valtera en mélange en cuve ² avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d’isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg m.a./ha

¹: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

²: Consulter l’étiquette du produit d’association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

POIS CHICHES – Taux d’emploi et mauvaises herbes (APPLICATION AU PRINTEMPS)			
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol¹	TAUX² (g/ha)	REMARQUES
Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l’est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) y compris les herbicides du groupe 2, 4, et 9 résistantes kochia à balais Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>) Stellaire moyenne (<i>Stellaria media</i>) Amarante de Palmer (<i>Amaranthus palmeri</i>) Amarante tuberculée, y compris les biotypes résistants aux herbicides des groupes 2, 5 et 9 <i>Répression seulement :</i> Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>) Canola spontané (<i>Brassica napus</i>) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, glufosinate, et imidazolinone	Texture grossière ou moyenne, <5 % de matière organique	140	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l’herbicide Valtera en mélange en cuve ³ avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d’isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg m.a./ha

¹: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

²: La durée de la suppression résiduelle peut être réduite de 140 g/ha dans les sols à texture moyenne < 5 % en matière organique.

³: Consulter l’étiquette du produit d’association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

MODE D’EMPLOI LENTILLES [variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes]

L’herbicide Valtera procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l’acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l’effet herbicide varie en fonction du taux utilisé, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l’augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Il faut de l’humidité pour activer l’herbicide Valtera dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l’application de l’herbicide Valtera, l’efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d’humidité adéquat suit les conditions sèches, l’herbicide Valtera supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L’herbicide Valtera pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l’application mais avant que l’herbicide ne soit activé par la

pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Valtera, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. La suppression sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression sera réduite.

Appliquer une seule fois par saison de croissance.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'équipement de pulvérisation aérienne. Application terrestre seulement.

MOMENT DU TRAITEMENT

Application en prélevée (printemps)

Le traitement en prélevée avec l'herbicide Valtera procure suppression des mauvaises herbes sensibles dans les variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes. Appliquer l'herbicide Valtera au moyen d'un équipement d'épandage au sol, le plus tôt possible au début de la saison, au moins 7 jours avant de semer des variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes dans des champs non labourés ou très peu labourés. Les lentilles doivent être semées à au moins 2,5 cm (1 po) de profondeur pour maximiser l'innocuité des cultures. La chute de pluie causant l'activation ou l'irrigation avec au moins 1 cm d'eau avant l'ensemencement contribuera à minimiser le risque de dommages aux cultures.

Ne pas appliquer d'autres herbicides à action résiduelle avec, avant ou après l'application de l'herbicide Valtera au printemps, avant l'ensemencement des lentilles, car la culture pourrait alors être endommagée. Les zones de champ présentant à la fois une faible teneur en matière organique, un pH élevé et/ou une teneur élevée en sable peuvent présenter des symptômes de dommages à la culture. Une approche agronomique optimale favorisant l'établissement des plantes permettra de réduire le risque de dommages aux cultures. L'utilisation de semences de qualité, le traitement des semences et l'emploi d'un taux d'ensemencement idéal permettront de minimiser le risque de dommages aux cultures.

Traitement de désherbage total à l'automne (avec glyphosate)

L'herbicide Valtera peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer des lentilles directement sur les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage total sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant les premiers gels et lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces sont encore en croissance, afin de

permettre une absorption et une activité maximales de l'herbicide. Les applications effectuées après un gel meurtrier produisent une suppression réduite des mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hiver anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

TOLÉRANCE DE LA CULTURE

Les variétés de lentilles varient quant à leur degré de tolérance à l'herbicide Valtera. Les tests ont démontré que les variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes sont les plus tolérantes aux applications de l'herbicide Valtera. Les autres types de semences de lentilles ne devraient pas être semés sur des sols traités au moyen de l'herbicide Valtera.

Certaines conditions environnementales, telles que des sols froids et saturés ou du temps anormalement frais et pluvieux après le semis, peuvent aussi accroître les dommages aux lentilles après une application printanière ou automnale de l'herbicide Valtera. Les symptômes de dommages aux cultures sont habituellement temporaires et diminueront à mesure que les conditions de croissance reviennent à la normale. L'herbicide Valtera est un herbicide très actif et l'utilisateur doit user de prudence jusqu'à ce qu'il connaisse bien ce produit.

LENTILLES – Taux d'emploi et mauvaises herbes (APPLICATION EN AUTOMNE)			
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol¹	TAUX (g/ha)	REMARQUES
Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l'est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) y compris les herbicides du groupe 2, 4 et 9 résistantes kochia à balais	Texture grossière, <5 % de matière organique	140	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.
Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>) Stellaire moyenne (<i>Stellaria media</i>) Amarante tuberculée, y compris les biotypes résistants aux herbicides des groupes 2, 5 et 9 Amarante de Palmer (<i>Amaranthus palmeri</i>) <i>Répression seulement :</i> Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>) Canola spontané (<i>Brassica napus</i>) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, glufosinate, et imidazolinone	Texture moyenne, <5 % de matière organique	210	Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide Valtera en mélange ² avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg m.a./ha

¹: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

²: Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

LENTILLES [variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes] – Taux d’emploi et mauvaises herbes pour l’APPLICATION AU PRINTEMPS			
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol¹	TAUX (g/ha)	REMARQUES
Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l’est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) y compris les herbicides du groupe 2, 4, et 9 résistantes kochia à balais Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>) Stellaire moyenne (<i>Stellaria media</i>) Amarante tuberculée, y compris les biotypes résistants aux herbicides des groupes 2, 5 et 9 Amarante de Palmer (<i>Amaranthus palmeri</i>) <i>Répression seulement :</i> Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>) Canola spontané (<i>Brassica napus</i>) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, glufosinate, et imidazolinone	Texture grossière et texture moyenne, <5 % de matière organique	140	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes et au moins 7 jours avant de semer des lentilles dans des champs non labourés ou très peu labourés. Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l’herbicide Valtera en mélange ² avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d’isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg m.a./ha

¹: NE PAS appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

²: Consulter l’étiquette du produit d’association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

MODE D'EMPLOI COMME AIDE À LA RÉCOLTE DANS LE SOUS-GROUPE DE CULTURES 6C : Graines sèches de légumineuses (sauf le soja)

Restriction et limitations générales

- Pour une utilisation comme déshydratant, ne pas appliquer plus de 105 à 140 g/ha de l’herbicide Valtera.
- Ne pas faire plus d’une seule application de l’herbicide Valtera au taux de 140 g/ha au cours d’une saison de croissance.
- Ne pas récolter dans les 5 jours suivant l’application.
- Ne pas semer de canola sur une période d’au moins 9 mois après l’utilisation de ce produit comme aide à la récolte. Consulter le tableau Restrictions pour la rotation des cultures, plus haut, pour des instructions précises.

Taux et moment du traitement – Herbicide Valtera + Adjuvant

Appliquer l’herbicide Valtera à raison de 105 à 140 g/ha avec 2,5 l/ha d’huile végétale méthylée (MSO Concentrate), lorsque la culture a atteint la maturité physiologique et qu’au moins 80 % des gousses sont de couleur jaune à ocre et 20 %, de couleur jaune. Si la culture est traitée trop tôt, une réduction de la qualité des grains pourrait s’ensuivre. Ne

pas pulvériser l'herbicide Valtera sur une partie du champ où subsiste une quantité importante de plants encore verts. Peut aussi être appliqué avec Carrier adjuvant à raison de 0,5 l pour 1000 l OU l'adjuvant non ionique à pulvériser Nufarm Enhance, à raison de 1,25 à 2,5 l/1000 l; utiliser le taux le plus élevé en présence d'un couvert végétal dense et/ou de forte infestation de mauvaises herbes. Une source d'azote à pulvériser (2,24 à 2,8 kg/ha de sulfate d'ammonium ou 1 à 2 l/ha d'une solution d'azote à 28 à 32 %) peut aussi être ajoutée au mélange à pulvériser, en plus de l'adjuvant, pour améliorer la dessiccation. L'ajout d'une source d'azote ne remplace pas l'utilisation d'un adjuvant, qui reste essentiel. La culture peut être récoltée 5 jours après l'application.

Taux et moment du traitement – Herbicide Valtera + Glyphosate

L'herbicide Valtera additionné d'un adjuvant ne dessèche pas les mauvaises herbes de grande taille présentes dans le champ; l'utilisation d'un mélange composé de l'herbicide Valtera à 105 à 140 g/ha, d'un adjuvant et de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium à 900 g m.a./ha augmente la suppression des mauvaises herbes levées et facilite la récolte. Consulter l'étiquette du glyphosate utilisé dans le mélange pour connaître le délai d'attente approprié avant la récolte. NE PAS appliquer de glyphosate sur les cultures destinées à la production de semences.

Pour assurer une couverture complète, utiliser de 140 à 280 l de solution de pulvérisation à l'hectare. La sélection de la buse devrait être conforme aux recommandations du fabricant pour l'application en postlevée.

SOUS-GROUPE DE CULTURES 6C : Graines sèches de légumineuses [y compris lupin (<i>Lupinus spp.</i>), haricot (<i>Phaseolus spp.</i>), dolique (<i>Vigna spp.</i>), gourgane (fève des marais), pois chiche, guar, dolique d'Égypte, lentille, pois (<i>Pisum spp.</i>), pois cajan] – Taux d'emploi	
TRAITEMENT + TAUX	REMARQUES
Herbicide Valtera à 105 à 140 g/ha + adjuvant (Carrier adjuvant à raison de 0,5 l pour 1000 l OU adjuvant non ionique à pulvériser Nufarm Enhance, ou autre adjuvant non ionique à pulvériser, à 1,25 – 2,5 l/1000l OU huile végétale méthylée (MSO Concentrate à 2,5 l/ha)	Ne pas récolter dans les 5 jours suivant l'application. Ne pas semer de canola sur les surfaces traitées avant un délai d'au moins 9 mois (voir le tableau Restrictions pour la rotation des cultures). Les mauvaises herbes de grande taille présentes dans le champ ne seront pas desséchées.
Herbicide Valtera à 105 à 140 g/ha + adjuvant (voir au-dessus) + glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium à 900 g m.a./ha	Consulter l'étiquette du glyphosate utilisé dans le mélange pour connaître le délai d'attente approprié avant la récolte. Ne pas semer de canola sur les surfaces traitées avant un délai d'au moins 9 mois (voir le tableau Restrictions pour la rotation des cultures). Améliore la suppression des mauvaises herbes levées, selon le type et la densité

	<p>du couvert végétal, et facilite la récolte.</p> <p>NE PAS appliquer de glyphosate sur les cultures destinées à la production de semences.</p>
--	--

MODE D'EMPLOI COMME AIDE À LA RÉCOLTE DANS LE BLÉ

Restriction et limitations générales

- Pour une utilisation comme déshydratant, ne pas appliquer plus de 105 à 140 g/ha de l'herbicide Valtera.
- Ne pas récolter dans les 10 jours suivant l'application.
- Ne pas faire plus d'une seule application de l'herbicide Valtera au taux de 140 g/ha au cours d'une saison de croissance.
- Ne pas semer de canola sur une période d'au moins 9 mois après l'utilisation de ce produit comme aide à la récolte. Consulter le tableau Restrictions pour la rotation des cultures, plus haut, pour des instructions précises.

Taux et moment du traitement – Herbicide Valtera + Adjuvant

Appliquer l'herbicide Valtera à raison de 140 g/ha avec l'adjuvant non ionique à pulvériser Nufarm Enhance ou un autre adjuvant non ionique à pulvériser, à raison de 1,25 à 2,5 l/1000 l, une fois que la culture a atteint le stade pâteux dur et que les grains ne contiennent pas plus de 30 % d'humidité; utiliser le taux le plus élevé en présence d'un couvert végétal dense et/ou de forte infestation de mauvaises herbes. Peut aussi être appliqué avec de l'huile végétale méthyliée (MSO Concentrate), à raison de 2,5 l/ha. Une source d'azote à pulvériser (2,24 à 2,8 kg/ha de sulfate d'ammonium ou 1 à 2 l/ha d'une solution d'azote à 28 à 32 %) peut aussi être ajoutée au mélange à pulvériser, en plus de l'adjuvant, pour améliorer la dessiccation. L'ajout d'une source d'azote ne remplace pas l'utilisation d'un adjuvant, qui reste essentiel. La culture peut être récoltée 10 jours après l'application.

Taux et moment du traitement – Herbicide Valtera + Glyphosate

L'herbicide Valtera additionné d'un adjuvant ne dessèche pas les grandes mauvaises herbes présentes dans le champ; l'utilisation d'un mélange composé de l'herbicide Valtera à 140 g/ha, d'un adjuvant et de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium à 900 g m.a./ha augmente la suppression des mauvaises herbes levées et facilite la récolte. Consulter l'étiquette du glyphosate utilisé dans le mélange pour connaître le délai d'attente approprié avant la récolte.

Pour assurer une couverture complète, utiliser de 140 à 280 l de solution de pulvérisation à l'hectare. La sélection de la buse devrait être conforme aux recommandations du fabricant pour l'application en postlevée.

MODE D'EMPLOI DANS LES TOURNESOLS

L'herbicide Valtera procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et à feuilles larges sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de

l'effet herbicide varie en fonction de la dose utilisée, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Valtera dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Valtera, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Valtera supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Valtera pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Valtera, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. La suppression sera réduite si on effectue une incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par un travail du sol.

Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression sera réduite.

Appliquer une seule fois par saison de croissance.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'équipement de pulvérisation aérienne. Application terrestre seulement.

La quantité maximale de produit pouvant être manipulée en une journée au moyen d'un équipement à rampe est de 43 kg.

PÉRIODES D'APPLICATION

Application en prélevée (printemps)

L'herbicide Valtera procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans le tournesol. Appliquer l'herbicide Valtera au moyen d'un équipement d'épandage au sol, au moins 30 jours avant le semis. Il doit y avoir au moins 2,5 cm de pluie ou d'irrigation entre l'application de l'herbicide Valtera et le semis. Ne pas appliquer le produit sur un sol gelé ou couvert de neige.

Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)

L'herbicide Valtera peut être utilisé dans le cadre d'un programme de suppression des mauvaises herbes par contact, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer du tournesol directement dans les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Désherbage total à l'automne : Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant les premiers gels et lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces sont encore en croissance, afin de permettre une absorption et une activité maximales de l'herbicide. Les applications effectuées après un gel meurtrier produisent une suppression réduite des

mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hivers anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

Tournesol - Doses d'emploi et mauvaises herbes supprimées : APPLICATION AU PRINTEMPS			
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol¹	DOSE² (g/ha)	REMARQUES
Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l'Est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>) Stellaire moyenne (<i>Stellaria media</i>) <i>Répression seulement :</i> Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>) Canola spontané (<i>Brassica napus</i>) y compris les variétés tolérantes au glyphosate	Sols de texture grossière ou moyenne, <5 % de matière organique	140	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. Postlevée : Lorsque les mauvaises herbes sont déjà levées, appliquer l'herbicide Valtera en mélange ³ avec un produit à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg m.a./ha.

¹: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

²: La durée de la suppression résiduaire peut être réduite avec une dose de 140 g/ha dans un sol de texture moyenne contenant < 5 % de matière organique.

³: Se reporter à l'étiquette de chaque produit d'association afin d'obtenir d'autres recommandations, restrictions et mises en garde. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

Tournesol - Doses d'emploi et mauvaises herbes supprimées : APPLICATION À L'AUTOMNE			
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol¹	DOSE (g/ha)	REMARQUES
Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l'Est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>) Stellaire moyenne (<i>Stellaria media</i>) <i>Répression seulement :</i>	Sols de texture grossière, <5 % de matière organique	140	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. Postlevée : Lorsque les mauvaises herbes sont déjà levées, appliquer l'herbicide Valtera en mélange ³ avec un produit à base de
	Sols de texture moyenne, <5 % de matière organique	210	

Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>) Canola spontané (<i>Brassica napus</i>) y compris les variétés tolérantes au glyphosate			glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg m.a./ha.
---	--	--	---

¹: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

²: Se reporter à l'étiquette de chaque produit d'association afin d'obtenir d'autres recommandations, restrictions et mises en garde. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

MODE D'EMPLOI POUR L'UTILISATION COMME AIDE À LA RÉCOLTE DANS LE TOURNESOL

Restrictions et limitations générales :

- Pour l'utilisation en tant que dessicatif, appliquer 105-140 g/ha d'herbicide Valtera.
- Ne pas récolter dans les 5 jours suivant le traitement.
- Ne pas faire plus d'une seule application de 210 g d'herbicide Valtera à l'hectare au cours d'une même saison de croissance.
- Ne pas semer de canola dans les 9 mois suivant l'utilisation de ce produit comme aide à la récolte. Consulter le tableau Restrictions pour la rotation des cultures ci-dessus pour des instructions précises.

Doses d'emploi et moment du traitement – Herbicide Valtera + Adjuvant

Appliquer l'herbicide à raison de 105-140 g/ha en association avec l'adjuvant non ionique à pulvériser Nufarm Enhance ou un autre adjuvant de pulvérisation non ionique, à raison de 1,25 – 2,5 L/1000 L, lorsque la culture est arrivée à maturité (lorsque les graines ont une teneur en eau de 35 % ou moins). Pour plusieurs variétés, ce stade est atteint lorsque le dos du capitule vire au jaune et les bractées virent au brun. Utiliser la plus forte dose lorsque le couvert végétal est dense et/ou en présence d'une forte pression des mauvaises herbes. Peut aussi être appliqué avec de l'huile végétale méthylée (MSO Concentrate), à raison de 2,5 L/ha. Une source d'azote à pulvériser (2,24 à 2,8 kg/ha de sulfate d'ammonium ou 1 à 2 L/ha d'une solution d'azote à 28 à 32 %) peut aussi être ajoutée au mélange à pulvériser, en plus de l'adjuvant, pour améliorer la dessiccation. L'ajout d'une source d'azote ne remplace pas l'utilisation d'un adjuvant, qui reste essentiel. Si la culture est traitée trop tôt, la qualité des graines pourrait être réduite. La culture peut être récoltée 5 jours après le traitement.

Pour assurer une bonne couverture, utiliser de 140 à 280 L de solution de pulvérisation à l'hectare. La sélection de la buse devrait être conforme aux recommandations du fabricant pour l'application en postlevée.

MODE D'EMPLOI SUR LE SOL DÉNUDÉ DES ESPACES NON CULTIVÉS

L'herbicide Valtera, lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi, peut servir à la suppression non sélective de la végétation afin de garder le sol nu à des endroits non cultivés qui doivent rester exempts de mauvaises herbes.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Valtera dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Valtera, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Valtera supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Valtera pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Valtera, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

L'herbicide Valtera procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction du taux utilisé, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

- NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'équipement de pulvérisation aérienne. Application terrestre seulement.
- Ne pas appliquer sur les sols de texture fine.
- Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.
- Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.
- Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou sur des sols qui risquent d'être déplacés par le vent, à moins de pouvoir les irriguer immédiatement après l'application.
- Ne pas appliquer plus d'une fois par saison de croissance.

SOL DÉNUDÉ DES ESPACES NON CULTIVÉS - Taux d'emploi et mauvaises herbes			
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol¹	TAUX (g/ha)	REMARQUES
Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>)	Texture grossière, <5 % de matière organique	280	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes, dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme. Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide Valtera mélange en cuve ² avec un produit à base de
Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l'est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) y compris les herbicides du groupe 2, 4 et 9 résistantes	Texture moyenne, <5 % de matière organique	420	

<p>kochia à balais</p> <p>Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>) Stellaire moyenne (<i>Stellaria media</i>) Canola spontané (<i>Brassica napus</i>) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, glufosinate, et imidazolinone Amarante tuberculée, y compris les biotypes résistants aux herbicides des groupes 2, 5 et 9 Amarante de Palmer (<i>Amaranthus palmeri</i>)</p>		<p>glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg m.a./ha.</p>
--	--	---

¹: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

²: Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Valent Canada, Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Valent Canada, Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Valent Canada, Inc. De toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

MODE D'EMPLOI SUR LA LUZERNE ÉTABLIE CULTIVÉE POUR LA SEMENCE

L'herbicide Valtera procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction du taux utilisé, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Valtera dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Valtera, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Valtera supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Valtera pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

PÉRIODES D'APPLICATION

Application en prélevée (printemps et à l'automne)

L'herbicide Valtera procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans la luzerne établie et dormante cultivée pour la semence. Pour une suppression en prélevée des mauvaises herbes, appliquer l'herbicide Valtera à l'aide d'équipement terrestre sur la luzerne établie et dormante ayant une hauteur maximale de 15 cm. L'application sur la luzerne ayant une repousse de plus de 15

cm peut causer des dommages inacceptables à la culture.

Application à l'automne : Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant le gel. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hiver anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

RESTRICTIONS/PRÉCAUTIONS :

- En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Valtera, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins 1 cm d'eau. L'eau doit être fournie par irrigation si aucune pluie suffisante n'est tombée dans les 5 jours suivant l'application sur la luzerne établie et dormante cultivée pour la semence.
- Le sarclage, la rénovation ou le brûlage au champ doit être effectué avant l'application de l'herbicide Valtera. La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.
- Appliquer une seule fois par saison de croissance.
- NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'équipement de pulvérisation aérienne. Application terrestre seulement.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture (minimum de 100 L/ha).
- Ne pas appliquer sur les peuplements mixtes de luzerne et de graminées désirés.
- Le traitement brûlera les feuilles et les tiges traitées. L'utilisateur doit comprendre et accepter ce risque avant d'appliquer le produit sur la luzerne cultivée pour la semence.
- Ne pas retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée à l'intérieur d'un délai de sécurité de 7 jours pour l'arrosage manuel et 3 jours pour les inspections sur le terrain.

RESTRICTIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES

- Tous les déchets de prètamisage de luzerne doivent être éliminés de manière à ce qu'ils ne puissent pas être distribués ou utilisés dans la nourriture de consommation humaine ou animale. Les semences de luzerne ne peuvent pas être distribuées à des fins de consommation humaine ou animale.
- Les semences de luzerne traitées doivent porter une étiquette ou être dans un contenant portant une étiquette interdisant l'utilisation des semences à des fins de consommation humaine ou animale.
- Lorsque l'herbicide Valtera est mélangé en cuve avec d'autres produits homologués pour la luzerne cultivée pour la semence, suivre le mode d'emploi de l'étiquette la plus restrictive des produits utilisés dans le mélange. Le cas échéant, respecter les restrictions des produits mélangés en cuve en ce qui a trait à la récolte ou la mise en pâturage de la luzerne fourragère et de foin. Ne pas mélanger l'herbicide Valtera avec un produit dont l'étiquette interdit ce type de mélange.

LUZERNE ÉTABLIE CULTIVÉE POUR LA SEMENCE – Doses d'emploi et mauvaises herbes supprimées : APPLICATION AU PRINTEMPS ou À L'AUTOMNE			
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol¹	DOSE (g/ha)	REMARQUES

<p>Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l'Est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>) Stellaire moyenne (<i>Stellaria media</i>)</p> <p><i>Répression seulement :</i> Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>) Canola spontané (<i>Brassica napus</i>) y compris les variétés tolérantes au glyphosate</p>	<p>Texture grossière, <5 % de matière organique OU Texture moyenne, <5 % de matière organique</p>	<p>280</p>	<p>Appliquer sur la luzerne établie et dormante ayant une hauteur maximale de 15 cm.</p> <p>Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.</p>
--	--	------------	--

¹: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

²: La durée de la suppression résiduaire peut être réduite avec une dose de 280 g/ha dans un sol de texture moyenne contenant < 5 % de matière organique.

³: Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

Valtera est une marque de Valent U.S.A. LLC.

{Base Container Label}

GROUPE

14

HERBICIDE

Herbicide Valtera^{MC}

HERBICIDE

Granulés dispersables dans l'eau

USAGE COMMERCIAL

Herbicide de prélevée pour le soja, le maïs de grande culture, les pois de grande culture, les lentilles [variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes], le tournesol et la luzerne établie cultivée pour la semence ainsi que pour garder le sol dénudé sur des espaces non cultivés, en incluant à la ferme. Aussi pour l'aide à la récolte pour les graines sèches de légumineuses (sauf le soja) et le blé.

PRINCIPE ACTIF :

Flumioxazine..... 51,1 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Avertissement : Ce produit contient l'allergène sulfites.

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 29230

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION - POISON

Contenu net : 2,27 kg

Valent Canada, Inc.
201-230 Hanlon Creek Blvd.
Guelph, Ontario, Canada
N1C 0A1
519-767-9262
www.valent.ca

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.
Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.
Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-682-5368

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter d'inhaler les poussières et le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Nocif en cas d'inhalation.

Suivre les directives à l'intention du préposé au mélange ou au chargement et de l'opérateur antiparasitaire dans l'étiquette.

Porter aussi une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures, des chaussettes, ainsi que des lunettes de protection étanches ou un écran facial pour l'entretien et le nettoyage de l'équipement.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques et pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI. Toxique pour les petits animaux sauvages. Toxique pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dont les habitats se situent à proximité des zones d'épandage, comme les haies et les boisés.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ÉLIMINATION

NE PAS UTILISER CE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver dans le contenant d'origine, au frais et au sec, dans un endroit sécuritaire. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans des contenants d'aliments ou de boissons. Ne pas entreposer ni transporter près des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans les résidences ni à proximité de celles-ci. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

Valtera est une marque de Valent U.S.A. LLC.